



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 19 novembre 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 novembre 2014, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1140206011

Conclure une entente cadre avec Groupe Techna inc., d'une durée de dix-huit mois, pour l'acquisition d'imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés, ainsi que les services d'entretien d'une durée de 5 ans - Somme maximale de 1 432 617,24\$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - (Fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1140206008

Accorder un contrat à Solutions XL-ID inc. pour le renouvellement des services de support et d'entretien des logiciels et équipements du système de galerie de photos utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 52 442,53\$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - (Fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144512007

Accorder un contrat à la firme Le Centre de transition Le Sextant inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux pour une période de 8 mois à compter du 1er décembre 2014 - Dépense totale de 755 958,74 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Contrat de construction

CM Le Plateau-Mont-Royal, Direction des travaux publics - 1143466007

Accorder un contrat à Civisol inc. pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier. dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 929 634,07 \$ (contrat : 809 634,07 \$ + incidences: 120 000 \$, incluant les taxes) - Appel d'offres public no : DTP 54-14-13 - (15 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1146838001

Autoriser une dépense additionnelle de 265 058,18 \$ (taxes incluses), pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Lafontaine Inc. (CG 14 0209), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 171 736,45 \$ à 2 436 794,63 \$ (taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140115002

Accorder un contrat de services professionnels à Dexero pour l'acquisition d'un système informatique GAOC pour la production de formulaires du guide d'appel d'offres des chantiers - Dépense totale de 255 474,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13558 - (2 soumissions conformes)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.007 Entente

CE Service de la culture - 1143013001

Accepter le don de 125 objets de l'oeuvre «192 objets tirés de l'Encyclopédie» de l'artiste Chloé Desjardins d'une valeur estimée à 3 750 \$ - Autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt à la donatrice de ces oeuvres

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.009 Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1134386003

Approuver un projet d'acte par lequel 7096488 Canada inc. consent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur un emplacement situé à l'est de la 94e Avenue et au sud du boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et ce, sans considération monétaire

20.010 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1140706006

Accorder un soutien financier de 18 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2015

20.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.012 Appel d'offres sur invitation

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1146794002

(AJOUT) Accorder un contrat de services professionnels au Centre de recherche de l'hôpital Douglas pour effectuer un dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal - Somme maximale de 270 528,13 \$, taxes incluses - Appel d'offre sur invitation 14-13872 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1146807001

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 4 433 250,00 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15%), pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique, secteur du Quartier des athlètes, à la firme Construction Socam, aux prix et conditions de sa soumission datée du 22 octobre 2014 - Appel d'offres public 20140935

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1140751003

Modifier la dotation budgétaire 2014 de l'arrondissement, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 12 846 \$ représentant les revenus réalisés pour la vente de billets pour les croisières patrimoniales

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.006 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1145361003

Accepter une contribution financière de 54 282,83 \$, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146627003

Autoriser un virement budgétaire de 250 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière pour réaliser une partie des correctifs recommandés au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal, dans le dossier de contamination fongique du bâtiment

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1144815003

(AJOUT) Autoriser un virement budgétaire totalisant 639 000 \$ en provenance du PTI 2014 du Service de la diversité sociale et des sports vers l'arrondissement de Montréal-Nord pour le projet de remplacement du revêtement en gazon synthétique du terrain de soccer au parc Saint-Laurent à Montréal-Nord

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.002 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1141009008

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 \$ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure »

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.003 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire . Direction de l'urbanisme - 1146767005

Attribuer le toponyme « rue William-Fleming » au lot numéro 5 061 705 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle

40.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1143751003

Prendre acte du dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur la maison Louis-Hippolyte-La Fontaine (1395, avenue Overdale, arrondissement de Ville-Marie)

60.002 Dépôt

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1141183001

Prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site du 2118 à 2124, boulevard Gouin Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

60.003 Dépôt

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1143751008

Prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de la maison Hosea-Ballou-Smith (1260, chemin Remembrance, parc du Mont-Royal, arrondissement de Ville-Marie)

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1141041012

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 septembre 2014

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1141041013

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 octobre 2014

Compétence d'agglomération : Acte mixte

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	10

CE : 10.002

2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.004
2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.005
2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 novembre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1653

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 novembre 2014, en y retirant les articles 12.001, 12.002, 20.006 et 30.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1654

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 13 novembre 2014 pour l'adoption du PTI 2015 - 2016 - 2017 (volet ville).

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1655

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 novembre 2014 pour l'adoption du PTI 2015-2016-2017 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1656

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 1657

Vu la résolution CA14 28 0214 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en date du 2 septembre 2014;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté en 2002, la « Loi sur la conservation du patrimoine naturel », dans le but de développer le projet de paysage humanisé et ainsi favoriser des activités humaines en harmonie avec la composante naturelle du territoire.

Attendu que le projet de paysage humanisé vise à promouvoir et développer des activités agricoles et récréotouristiques en harmonie avec le territoire dans la zone agricole permanente à L'Île-Bizard.

Attendu que dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération, la Ville de Montréal réalise actuellement un plan de développement de la zone agricole.

Attendu que depuis 2006, le plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard a été adopté, et que le projet de paysage humanisé a fait l'objet de huit (8) rencontres de la Table de concertation et d'une séance d'information publique.

Attendu que le projet de paysage humanisé a obtenu le support de la majorité des membres de la Table de concertation et a été fortement appuyé par les citoyens de l'Île-Bizard qui ont exprimé leur volonté de protéger et de mettre en valeur la zone agricole permanente située à l'ouest de l'île.

Attendu que le conseil d'arrondissement a l'intention de confirmer la pérennité de la zone agricole et de mettre en valeur la biodiversité, les paysages et le patrimoine de la partie ouest de L'Île-Bizard.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter le dossier de demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard annexé au dossier décisionnel;
- 2 - d'entériner la demande de reconnaissance afin qu'elle soit acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'octroi d'un statut de paysage humanisé projeté en vertu de la « *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* ».

Adopté à l'unanimité.

12.003 1143075002

CE14 1658

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de prendre acte de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en février 2014 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle;
- 2 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour mettre en œuvre les projets recommandés par le comité de sélection en accessibilité universelle.

Adopté à l'unanimité.

12.004 1142124001

CE14 1659

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 180 000 \$, taxes incluses, pour défrayer les coûts supplémentaires reliés à la gestion et à la disposition des sols contaminés dans le cadre du contrat accordé à Cosoltec inc. (CM13 0788), majorant ainsi le montant total de 1 803 742,23 \$ à 1 983 742,23 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1141029003

CE14 1660

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire, Solutions XL-ID inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour assister le Service de police de la Ville de Montréal dans l'implantation d'un module de soumission d'identification en temps réel pour les transactions CAR YES à la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), pour une somme maximale de 56 912,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13782 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1140206009

CE14 1661

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec les firmes St-Germain Égouts, Aqueuducs inc. et Albert Viau, division Emco Corporation, pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes et tuyaux de fonte ductile, pour une période de douze mois, soit du 30 octobre 2014 au 29 octobre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12318 et selon les mêmes termes et conditions;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145318003

CE14 1662

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à JRG Déneigement Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 198 044,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1558;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140128001

CE14 1663

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 671 966,51 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour l'investigation et la réparation des assemblages soudés et raidisseurs d'appui du pont Jacques-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 662 600,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13677 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1140541012

CE14 1664

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 251 795,25 \$, taxes incluses, pour la surveillance en résidence de chantier dans le cadre des projets en cours à l'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, notamment l'atelier lourd et la réfection de l'enveloppe;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Régis Côté et associés, architectes et CIMA+ s.e.n.c. (CG11 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 290 668,86 \$ à 1 542 464,11 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1146196002

CE14 1665

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 394 178,80 \$, taxes incluses, pour la réfection de la caserne de pompiers n° 63, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 351 945,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13816 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1141035012

CE14 1666

Vu la résolution CA14 30 10 0356 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 24 octobre 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de Transport (AMT) pour autoriser cette dernière à réaliser des travaux sur les actifs de la Ville de Montréal, dans l'emprise de la rue Sherbrooke, sur le lot 5 057 739 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'établir les droits et obligations des parties, dans le cadre de la réalisation du projet de la gare de Pointe-aux-Trembles, située dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1142726018

CE14 1667

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015, de l'entente entre la Ville de Montréal, le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal ;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1143080001

CE14 1668

Il est

RÉSOLU :

de donner instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage des lots 1 200 301, 1 200 302, 1 200 306, 3 966 037, 3 966 038 et 3 966 039 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1141477021

CE14 1669

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2014, qui se tiendra du 1^{er} au 3 décembre 2014 à Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1140699001

CE14 1670

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une quatrième série de soutiens financiers totalisant 210 633 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après désignés ayant déposé 151 demandes admissibles dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;

Ahuntsic-Cartierville

ALCHIMIES, CREATIONS ET CULTURES	390 \$
BOIS URBAIN - MEUBLES	1 054 \$
CARTIER EMILIE	4 138 \$
CENTRE D'EDUCATION ET DE DEVELOPPEMENT INTERCULTUREL (CEDI)	704 \$
LA CLE DES CHAMPS, RESEAU D'ENTRAIDE POUR PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES ANXIEUX	1 204 \$
LES SERVICES D'AIDE REMUE-MENAGE	1 637 \$

Anjou

FEDERATION QUEBECOISE DE HOCKEY SUR GLACE INC. - HOCKEY QUEBEC	4 920 \$
----------------------------------------------------------------	----------

Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

A DEUX MAINS INC.	2 236 \$
CARREFOUR DE SOUTIEN AUX AIDANTS DE MONTREAL	1 142 \$
CENTRE DE BENEVOLAT SARPAD INC.	386 \$
CENTRE DE READAPTATION FOSTER	3 129 \$
COUP DE BALAI INC.	985 \$
ORGANISATION D'EDUCATION ET D'INFORMATION LOGEMENT DE COTE-DES-NEIGES	556 \$
SOCIETE ALZHEIMER DE MONTREAL INC./ALZHEIMER SOCIETY OF MONTREAL INC.	2 341 \$
THE HEBREW FREE LOAN ASSOCIATION	1 673 \$

Île-Bizard-Ste-Geneviève (L')

A CŒUR OUVERT (FONDS DE DEPANNAGE) 397, rue Cherrier Montréal H9C 1E8	324 \$
A CŒUR OUVERT (FONDS DE DEPANNAGE) 120, boulevard Jacques-Bizard Montréal H9C 2T9	906 \$
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	517 \$

Lachine

CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE LASALLE-LACHINE (CDEC LASALLE-LACHINE) INC.	1 807 \$
GROUPE D'ENTRAIDE LACHINE	2 012 \$

LaSalle

GROUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST	596 \$
LA TRIADE HCT	3 471 \$
MAISON DES FAMILLES DE LASALLE	1 423 \$
NUTRI-CENTRE LASALLE	1 056 \$

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

FEDERATION QUEBECOISE DU LOISIR LITTERAIRE	205 \$
LA COMPAGNIE JEAN DUCEPPE	3 922 \$
LE THEATRE PETIT A PETIT	1 063 \$
ACCES-TRAVAIL DE MONTREAL	3 829 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LA PROMOTION DE LA SANTE DES PERSONNES UTILISATRICES DE DROGUES	593 \$
CENTRE DES LETTRES ET DES MOTS (CLEM)	503 \$
CHANTIERS JEUNESSE	128 \$
LA MAISON A PETITS PAS	1 347 \$
L'UNITE D'INTERVENTION MOBILE L'ANONYME INC.	1 121 \$

ORGANISATION POPULAIRE DES DROITS SOCIAUX-REGION MONTREAL (O.P.D.S.-R.M.) 3340, rue Ontario Est Montréal H1W 1P7	839 \$
SERVICE D'EDUCATION ET DE SECURITE ALIMENTAIRE DE MERCIER-EST (SESAME)	588 \$
TREVE POUR ELLES (CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL) INC.	1 370 \$
ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUEBEC	389 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DES SOURDS DU QUEBEC	252 \$
FEDERATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUEBEC	1 032 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE HANDBALL OLYMPIQUE	201 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE NATURISME	117 \$
FEDERATION SKI NAUTIQUE ET PLANCHE QUEBEC	213 \$
JUDO-QUEBEC INC.	1 004 \$
LIGUE DE DEVELOPPEMENT DU HOCKEY MIDGET AAA DU QUÉBEC	143 \$
Outremont	
ATSA	348 \$
SUPER STUDIO	1 562 \$
Plateau-Mont-Royal	
ASSOCIATION LURELU	667 \$
CAHIERS DE THEATRE JEU INC.	487 \$
CONFERENCE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA SCENE DE MONTREAL CONSTANTINOPE	1 543 \$
DIAGRAMME GESTION CULTURELLE INC.	586 \$
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTREAL	1 595 \$
SIBYLLINES	662 \$
STUDIO XX	1 201 \$
"FAMILLE NOUVELLE" CENTRE D'ENTRAIDE CONJUGAL ET FAMILIAL	1 283 \$
ACCES SANTE MENTALE CIBLE TRAVAIL	1 479 \$
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTE MENTALE / FILIALE DE MONTREAL	4 804 \$
ASSOCIATION POUR LA SANTE PUBLIQUE AU QUEBEC (A.S.P.Q.) 4529, rue Clark, bureau 102 Montréal H2T 2T3	1 852 \$
ASSOCIATION POUR LA SANTE PUBLIQUE AU QUEBEC (A.S.P.Q.) 4126, rue Saint-Denis, bureau 200 Montréal H2W 2M5	1 250 \$
ATELIER HABITATION MONTREAL	1 326 \$
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ACTION SOLIDARITE GRAND PLATEAU	1 765 \$
FONDATION MARCELLE ET JEAN COUTU	561 \$
FONDATION QUEBECOISE DE LA MALADIE COELIAQUE	978 \$
GROUPE ITINERANCE ET TRAVAIL DE MONTREAL INC.	783 \$
LA FONDATION QUEBECOISE POUR L'ALPHABETISATION	1 468 \$
PLUMEAU, CHIFFON ET COMPAGNIE	3 927 \$
REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTREAL (RIOCM)	946 \$
RESEAU ALTERNATIF ET COMMUNAUTAIRE DES ORGANISMES (RACOR) EN SANTE MENTALE	806 \$
RESTO PLATEAU	722 \$
SOUTIEN A LA PERSONNE HANDICAPEE EN ROUTE VERS L'EMPLOI AU QUEBEC (SPHERE-QUEBEC)	5 000 \$
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	
C.D.A.T. «MATERIEL ET EQUIPEMENT» POUR PERSONNES PATHOLOGIQUEMENT OBESES DU QUEBEC INC.	1 620 \$
CENTRE DE LA FAMILLE HAITIENNE ET INTERCULTUREL DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES	1 031 \$
CENTRE DES FEMMES RIVIERE-DES-PRAIRIES	767 \$
SOCIETE POUR LA PROMOTION DES BIENFAITS DE L'APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE	1 663 \$
Rosemont–La-Petite-Patrie	
ATELIER DU GESTE	139 \$
	850 \$

L'ILLUSION, THEATRE DE MARIONNETTES 6430, rue Saint-Denis Montréal H2S 2R7	3 698 \$
REGROUPEMENT ARTS ET CULTURE ROSEMONT - PETITE PATRIE	695 \$
ALTERNATIVE NAISSANCE	269 \$
DYNAMO RESSOURCE EN MOBILISATION DES COLLECTIVITES	1 961 \$
FEM INTERNATIONAL	1 455 \$
LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTES	635 \$
NOURRI-SOURCE - MONTREAL	269 \$
REGROUPEMENT DES AIDANTS-NATURELS DE MONTREAL	544 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE DESEQUILIBRES	367 \$
Saint-Laurent	
CENTRE DES FEMMES DE SAINT-LAURENT INC.	2 050 \$
COMITE D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE - C.A.M.O. - PERSONNES IMMIGRANTES	1 538 \$
CRABE (CENTRE DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LE BIEN-ETRE ENVIRONNEMENTAL)	1 765 \$
Saint-Léonard	
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE - SECTION SAINT-LEONARD	265 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LEONARD	1 147 \$
MOELLE EPINIERE ET MOTRICITE QUEBEC	2 283 \$
Sud-Ouest	
MUSEE DU CHATEAU RAMEZAY	1 826 \$
RADIO-VILLE-MARIE	3 718 \$
COMMUNAUTIQUE	1 332 \$
FAMILLES EN ACTION	1 596 \$
PROJET SUIVI COMMUNAUTAIRE	1 505 \$
SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN MONTREAL (BCAM)	417 \$
Verdun	
ACTION PREVENTION VERDUN	314 \$
ASSOCIATION ENTRE TES MAINS	676 \$
Ville-Marie	
"CHANTS LIBRES" COMPAGNIE LYRIQUE DE CREATION	449 \$
APPASSIONATA, ORCHESTRE DE CHAMBRE	263 \$
ARPRIM, CENTRE D'ESSAI EN ART IMPRIME	827 \$
ASSOCIATION DES GALERIES D'ART CONTEMPORAIN (MONTREAL)	858 \$
CENTRE EDUCATIF POUR LE THEATRE A MONTREAL	958 \$
DANIEL LEVEILLE NOUVELLE DANSE INC.	536 \$
FONDATION JEUNES ETOILES / YOUTH STARS FOUNDATION	355 \$
L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES AUTEURS DRAMATIQUES (A.Q.A.D.)	735 \$
LE CABINET, ESPACE DE PRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE	258 \$
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC. 400, boulevard de Maisonneuve Ouest, suite 800 Montréal H3A 1L4	5 000 \$
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC. 2300 - 2280, rue Florian Montréal H3A 1L4	5 000 \$
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC. 2400 et 2424, rue Florian Montréal H3A 1L4	1 682 \$
LES EDITIONS ESSE	556 \$
LES FRANCOFOLIES DE MONTREAL INC.	3 997 \$
L'ILLUSION, THEATRE DE MARIONNETTES 2025, rue Parthenais, bureau 9 Montréal H2K 3T2	370 \$
SOCIETE D'ART VOCAL DE MONTREAL	845 \$
SOCIETE DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DES ARTS ET DE LA CULTURE (S.P.D.A.C.) INC.	334 \$
STUDIO 303	2 022 \$
TANGENTE INC.	1 023 \$
TENON MORTAISE, COMPAGNIE DE THEATRE-DANSE	195 \$
THEATRE UBU INC.	2 119 \$
VUES ET VOIX	4 527 \$
ACCES SANTE MENTALE SPORT TRAVAIL	1 759 \$

ARC EN CIEL D'AFRIQUE	355 \$
ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES DU QUEBEC	818 \$
CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE MONTREAL INC./VOLUNTEER BUREAU OF MONTREAL INC.	2 495 \$
CENTRE QUEBECOIS DE LUTTE AUX DEPENDANCES	1 593 \$
CONSEIL POUR LA PROTECTION DES MALADES (CPM)	1 336 \$
EDUCALOI	3 211 \$
ENSEMBLE POUR LE RESPECT DE LA DIVERSITE	1 110 \$
FONDATION DES SERVICES D'EMPLOI POUR LES JEUNES/YOUTH EMPLOYMENT SERVICES FOUNDATION	3 337 \$
MOUVEMENT D'EDUCATION ET DE DEFENSE DES ACTIONNAIRES	353 \$
MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DU QUEBEC INC.	504 \$
PROJET D'INTERVENTION AUPRES DES MINEURS PROSTITUES P.I.A.M.P.	955 \$
REZO (SANTE ET MIEUX-ETRE DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS)	2 057 \$
SOCIETE CANADIENNE DE L'HEMOPHILIE	1 876 \$
SOCIETE POUR ACTION, EDUC & SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MTL/ECO-QUARTIER PETER-McGILL	684 \$
TEL AIDE	1 452 \$
VIE AUTONOME-MONTREAL 2120, rue Sherbrooke ouest, bureau 402 Montréal H2K 1C3	683 \$
VIE AUTONOME-MONTREAL 1355, boulevard René-Lévesque ouest, studio 3 Montréal H3G 1T3	60 \$
ECOLE DE JOAILLERIE DE MONTREAL	4 894 \$
LES EDITIONS PROTEGEZ-VOUS	4 777 \$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	
CAFE L'ARTERE COOPERATIVE DE SOLIDARITE	2 141 \$
MAISON DE LA POESIE	592 \$
ACTION TRAVAIL DES FEMMES DU QUEBEC INC.	1 144 \$
CENTRE CULTUREL ALGERIEN	822 \$
CENTRE DE LA COMMUNAUTE SOURDE DU MONTREAL METROPOLITAIN	734 \$
LE CENTRE D'ALPHABETISATION DE VILLERAY, LA JARNIGOINE INC	701 \$
LE REGROUPEMENT DES MAISONS DES JEUNES DU QUEBEC INC.	480 \$
LES GRANDS-MERES CARESSES INC.	326 \$
ORGANISATION POPULAIRE DES DROITS SOCIAUX-REGION MONTREAL (O.P.D.S.-R.M.) 8535, boulevard Pie IX Montréal H1Z 3T9	756 \$
SOLIDARITES VILLERAY	515 \$
CENTRE DE MEDITATION SIDDHA DE MONTREAL	3 742 \$

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1141361006

CE14 1671

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2014, au Centre international pour la prévention de la criminalité « CIPC » pour la réalisation d'activités dans le cadre de son plan d'action;
- 2 - d'approuver une projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 4 - de nommer Anie Samson, vice présidente du comité exécutif responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens et présidente de la Commission de la sécurité publique comme représentante de la Ville au sein de cet organisme.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1140302003

CE14 1672

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier l'occupation du domaine public par « Le Festival des films du monde », du 20 août au 2 septembre 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - pôle Place des Arts à l'Esplanade de la Place des arts et sur la rue Ste-Catherine entre les rues St-Urbain et Jeanne-Mance ;
- 2- de ratifier le protocole de soutien technique entre la Ville et le Festival canadien des films du monde, établissant les modalités et conditions de tenue de l'événement.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1146370006

CE14 1673

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144386007

CE14 1674

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1144631007

CE14 1675

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, à Ottawa (Ontario) afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 18 au 21 novembre 2014, pour un montant estimé à 4 173,76 \$;
- 2 - d'accorder des avances de fonds de 1 235,06 \$ à Mme Marie-Eve Brunet, de 1 776,52 \$ à M. Claude Dauphin et de 1 162,18 \$ à M. Maurice Cohen;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1141456001

CE14 1676

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 243,95 \$ relative au déplacement à Québec, les 18 et 19 octobre 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de prendre part à la Soirée Gala 100^e anniversaire Royal 22^e Régiment;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140843013

CE14 1677

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 11^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140679019

CE14 1678

Vu la résolution CA14 19 0309 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 6 octobre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'exercice 2014, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, de subventions pour une somme totale de 10 423,21 \$ en provenance de quatre organismes pour la réalisation de différentes activités culturelles et de loisirs;

Adopté à l'unanimité.

30.007 1143168017

CE14 1679

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ entre projets inscrits au PTI du Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT) afin de permettre la réalisation de l'avant-projet définitif sur le système de jalonnement dynamique du stationnement dans le Quartier des Spectacles conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1145897018

CE14 1680

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire, jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$ pour l'année 2014, en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du projet pilote visant à augmenter la réalisation des activités d'entretien systématiques ainsi que la récupération du déficit d'entretien accumulé au fil des années, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1143878001

CE14 1681

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » afin de retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, les lots 1 248 513, 1 248 528, 1 248 516, 1 248 521, 1 248 522 et 1 248 538 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 983,5 mètres carrés, situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144386005

CE14 1682

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » dans le but de refléter les ajustements organisationnels induits par la réorganisation administrative de 2014.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1141353008

RCE14-005

CE14 1683

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 447, le règlement de zonage numéro 448, le règlement de lotissement numéro 449, le règlement de construction numéro 450 et le règlement sur les permis et certificats numéro 451, adoptés le 21 juillet 2014 par le conseil municipal de Senneville, ceux-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer les cinq certificats de conformité et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats au Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1142622014

CE14 1684

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Guylaine Brisson à titre de Directrice de service - Concertation des arrondissements (#105810) dans la classe salariale FM11 (113 760 \$ - 142 200 \$ - 170 640 \$) pour une période indéterminée, à compter de la date de la résolution du comité exécutif, conformément à l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE14 0813) et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145904019

CE14 1685

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Serge Guérin à titre de directeur de service - développement économique (#105900) dans la classe salariale FM12 (124 070 \$ - 155 090 \$ - 186 110 \$) pour une période indéterminée, à compter de la date de la résolution du comité exécutif, conformément à l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE14 0813) et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1145904022

Levée de la séance à 11 h 15

70.001

Les résolutions CE14 1653 à CE14 1685 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1140206011**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder une entente cadre, de gré à gré, d'une durée de dix huit (18) mois avec la firme Groupe Techna inc. pour l'acquisition d'imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), ainsi que les services d'entretien d'une durée de cinq (5) ans pour une somme maximale de 1 432 617,24\$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder une entente cadre, de gré à gré, d'une durée de dix huit (18) mois avec la firme Groupe Techna inc. pour l'acquisition d'imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), ainsi que les services d'entretien d'une durée de cinq (5) ans pour une somme maximale de 1 432 617,24 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Groupe Techna inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 432 617,24\$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-10 13:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140206011

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder une entente cadre, de gré à gré, d'une durée de dix huit (18) mois avec la firme Groupe Techna inc. pour l'acquisition d'imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), ainsi que les services d'entretien d'une durée de cinq (5) ans pour une somme maximale de 1 432 617,24\$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Système d'émission de constats informatisés (SÉCI) utilise des technologies modernes (informatique et télécommunication) pour gérer l'ensemble du processus d'émission et de gestion des constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). En 2004, une étude d'opportunité et un plan d'affaires avaient fait ressortir les avantages de ce projet profitable pour plusieurs services de la Ville de Montréal.

L'utilisation d'ordinateurs et d'imprimantes mobiles reliés via le réseau de télécommunications sans fil, offre la possibilité de mettre en opération un système d'application technologique en matière de sécurité routière qui répond aux différents objectifs de la Ville.

Depuis septembre 2007, les policiers et les agents de stationnement (ADS) du SPVM utilisent ce système. Le SÉCI vise une informatisation des processus pour:

- Procéder à l'inscription des données le plus près possible de l'action;
- Minimiser le nombre de transcriptions (saisie à la source) à partir d'un document;
- Faciliter les inscriptions par des automatismes (dates, matricules, services, etc.);
- Rendre disponible l'information ainsi saisie selon un protocole à établir;
- Informatiser les processus de préémission, d'émission et de post-émission.

Le SÉCI comporte plusieurs composantes logicielles et matérielles essentielles à son bon

fonctionnement. Parmi les composantes matérielles, on retrouve des Assistants Numériques Personnels (ANP) ainsi que des imprimantes. Ces équipements ont été implantés en 2007 et leur niveau de désuétude est assez avancé. Un appel d'offres public (13-11843), lancé en 2013, a permis l'acquisition et le remplacement des ANP. Le présent dossier vise la mise en place d'une entente-cadre pour l'acquisition de nouvelles imprimantes accompagnées d'un contrat de support pour remplacer les imprimantes désuètes actuelles.

Le remplacement des ANP a été fait dans le cadre du projet de désuétude des équipements SÉCI. Le remplacement des imprimantes se fera dans le cadre du même projet. Le projet de désuétude des équipements SÉCI vise le remplacement de l'ensemble des ANP et imprimantes.

Étapes terminée	Coût	Date de début	Date de fin
Conclure avec la firme Groupe Techna inc. une entente cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés, incluant le service d'entretien pour une période de 5 ans. CG13 0205-20 juin 2013	596 835,23\$	Mai 2013	Juin 2013
Lancement d'un appel d'offres public afin de conclure une entente cadre d'une durée de 3 ans pour l'acquisition des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) dans le cadre du projet SÉCI 2.		Avril 2013	Mai 2013
Accorder un contrat à Groupe Techna inc. pour l'entretien des 20 ordinateurs portables de type ANP pour le SPVM pour une période de 5 ans CE13 0323- 20 mars 2013	22 995 \$	Février 2013	Février 2018
Accorder un contrat à Groupe Techna inc. pour l'acquisition de 20 ordinateurs portables de type ANP pour le SPVM CE13 0323- 20 mars 2013	55 383,46 \$	Février 2013	Février 2013
Autoriser le lancement d'un appel d'offres public afin de conclure une entente cadre d'une durée de 3 ans pour l'acquisition des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) dans le cadre du projet SÉCI 2 CE12 -1789 - 31 octobre 2012		Juillet 2012	Octobre 2012
Mandater le Service de police de la Ville de Montréal pour mettre en place un processus afin d'offrir aux 15 villes reconstituées de se doter du Système		16 juin 2010	8 février 2012

d'émission de constats informatisés (SÉCI 2), et ce, moyennant une tarification à déterminer. CE12 0203 - 15 février 2012			
Étapes à autoriser dans le présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Conclure une entente-cadre d'une durée de dix huit (18) mois avec la firme Groupe Techna inc. pour l'acquisition d'imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), ainsi que les services d'entretien d'une durée de cinq (5) ans pour une somme maximale de 1 432 617,24\$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin.	1 432 617,24\$	Novembre 2014	Novembre 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0205 – 20 juin 2013 - Conclure avec la firme Groupe Techna inc. une entente cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés, incluant le service d'entretien pour une période de 5 ans.

CE13 0323 - 20 mars 2013 - Accorder à Groupe Techna inc, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 20 ordinateurs portables de type ANP ainsi que le service d'entretien pour une période de 5 ans pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal.

CE12 1789 - 31 octobre 2012- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public afin de conclure une entente cadre d'une durée de 3 ans pour l'acquisition des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) dans le cadre du projet SÉCI 2.

CE12 0203 -15 février 2012 - Mandater le Service de police de la Ville de Montréal pour mettre en place un processus afin d'offrir aux 15 villes reconstituées de se doter du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI 2), et ce, moyennant une tarification à déterminer.

CG07 0102 - 26 avril 2007 - Octroyer un contrat à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (SÉCI) au montant total approximatif de 7 269 188 \$, taxes incluses, appel d'offres public 07-10329 (1 soum.).

CE 06 1858 - 8 novembre 2006 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un système d'émission de constats informatisés (SÉCI).

DESCRIPTION

Les imprimantes à acquérir sont de marque Zebra RW420, SKU : R4D-0UBA000N-09 fabriquées par la compagnie Zebra. Les accessoires à acquérir sont : des supports véhiculaires et des chargeurs de batteries quadruples.

L'acquisition des imprimantes et des accessoires pourra se faire tout au long de l'entente-cadre qui sera d'une durée de 18 mois. Les imprimantes seront accompagnées d'un service de support d'une durée de cinq (5) ans.

JUSTIFICATION

Les imprimantes constituent une composante essentielle du SÉCI. C'est avec ces équipements que les ADS et les policiers impriment les constats d'infractions remis aux contrevenants.

Une étude approfondie a été effectuée par le SPVM sur les imprimantes existantes actuellement sur le marché. Selon l'étude, le modèle d'imprimantes à acquérir est l'unique modèle disponible sur le marché qui est compatible avec SÉCI. Par ailleurs, la firme Groupe Techna inc. est l'unique fournisseur à offrir ce modèle. La firme a fourni, à la demande du SPVM, des documents certifiant qu'elle est bien fournisseur unique. L'étude et les documents en question ont été ajoutés comme pièces jointes au présent dossier.

Les quantités à commander ont été évaluées en considérant la nécessité de remplacer les imprimantes et les accessoires désuets actuels ainsi que sur la base des prévisions de l'évolution des besoins au cours des prochains 18 mois du SPVM.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Groupe Techna inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

La firme Groupe Techna inc. étant une compagnie auprès de laquelle la Ville de Montréal peut s'approvisionner tant en biens qu'en services autres que professionnels, il est peu probable que celle-ci détienne une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder une entente cadre, de gré à gré, d'une durée de dix huit (18) mois avec la firme Groupe Techna inc. pour l'acquisition d'imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), ainsi que les services d'entretien d'une durée de cinq (5) ans pour une somme maximale de 1 432 617,24\$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Les dépenses seront assumées au Programme Triennal d'Investissements (PTI) du Service des technologies de l'information (STI) en ce qui a trait à l'acquisition des imprimantes et au budget de fonctionnement (BF) du SPVM pour les services d'entretien et également pour l'acquisition des accessoires des imprimantes. Les achats seront effectués au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les achats futurs seront régis par le processus d'autorisation de dépenses. Les engagements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués lors des acquisitions. La présente entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

Cette dépense sera assumée partiellement par l'agglomération parce qu'elle concerne en partie et ce, tel que précédemment spécifié, la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce type d'imprimantes est essentiel pour opérer SECI et car il permet à ses utilisateurs d'émettre les contraventions. Les imprimantes actuelles sont désuètes et si elles ne sont pas remplacées, ceci entraînerait une perte importante de revenus à la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les achats seront effectués au fur et à mesure de l'expression des besoins. Actuellement, nous prévoyons effectuer principalement deux acquisitions :

- . Lot 1 : novembre 2014
- . Lot 2 : février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Réginald CINEAS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des technologies de l'information , Direction (Lyne PARENTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CHARRON
Chef de section, Développement des technologies

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-24

Christian BOISVERT
C/d ressources informationnelles spvm

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Police

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2014-11-10

Approuvé le : 2014-11-10



Dossier # : 1140206008

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solutions XL-ID inc. pour le renouvellement des services de support et d'entretien des logiciels et équipements du système de galerie de photos utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 52 442,53\$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Solutions XL-ID inc., fournisseur unique, pour le renouvellement des services de support et d'entretien des logiciels et équipements du système de galerie de photos utilisé par le SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 52 442,53 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'autoriser le chef de la Division des ressources informationnelles du SPVM et le chef de la Section informatique de la Ville de Montréal à signer le projet de convention et celui de convention fiduciaire pour et au nom de la Ville ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-04 09:32

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140206008

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solutions XL-ID inc. pour le renouvellement des services de support et d'entretien des logiciels et équipements du système de galerie de photos utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 52 442,53\$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel est soumis au comité exécutif pour renouveler le contrat des services de support et d'entretien des logiciels et équipements du système de galerie de photos au fournisseur Solutions XL-ID inc., anciennement connu sous la raison sociale d'Excellium inc. qui est le seul à détenir les droits d'entretien du système.

Le 13 novembre 2002, la Ville de Montréal octroyait à la firme Unicom un contrat pour l'installation du logiciel et des équipements (ordinateurs, imprimantes, caméras) d'un système de galerie de photos pour le Service de police la Ville de Montréal (SPVM) incluant les services de support et d'entretien des logiciels et équipements jusqu'en 2004.

Depuis 2004, le renouvellement du contrat s'effectue d'année en année pour les services de support et d'entretien des logiciels et équipements. En 2007, un changement de propriétaire s'effectuait pour les droits du système de la firme Unicom à la firme Excellium inc.

Le 18 décembre 2013, la firme Excellium inc. a décidé de modifier la raison sociale à Solutions XL-ID inc.

Le système de galerie de photos permet de capturer les photos des personnes accusées et qui font l'objet d'un bertillonnage. De plus, le système permet de produire des albums photos et des parades d'identification ainsi que d'imprimer les diverses fiches d'identification

que le SPVM peut requérir. À noter qu'un module du système permet la gestion des photos des employés du SPVM.

Le renouvellement des logiciels et équipements de ce système est pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2015. En effet, les fonctionnalités du système actuel sont incluses dans un des modules qui sera déployé dans les opérations, avant l'échéance prévue du présent contrat, dans le cadre du projet M-IRIS.

Étape terminée	Coût	Date de début	Date de fin
Accorder un contrat de gré à gré à Excellium inc. pour le renouvellement des services de support et d'entretien des logiciels et équipements du système de galerie de photos utilisé par le SPVM (fournisseur unique). CE13 1732 - 27 novembre 2013	52 442,53\$	1er janvier 2014	31 décembre 2014

Étape à autoriser dans le présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Accorder un contrat de gré à gré à Solutions XL-ID inc. pour le renouvellement des services de support et d'entretien des logiciels et équipements du système de galerie de photos utilisé par le SPVM (fournisseur unique).	52 442,53\$	1er janvier 2015	31 décembre 2015

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1732 - 27 novembre 2013 - Approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Excellium inc., fournisseur unique, pour le renouvellement des services de support et d'entretien des logiciels et équipements du système de galerie de photos utilisé par le SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 52 442,53\$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

DESCRIPTION

Le renouvellement de ce contrat à Solutions XL-ID inc. permet le support tant logiciel que matériel du système de galerie de photos acquis en 2002 par le SPVM. Plus spécifiquement, lors de tout bris d'équipement ou tout problème logiciel, la firme corrigera la situation à l'intérieur d'une période précise, tel qu'indiqué au contrat et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le renouvellement du contrat d'entretien est essentiel au bon déroulement des opérations du SPVM.

JUSTIFICATION

Obligation de payer les coûts d'entretien pour continuer à bénéficier du support technique de l'application et ainsi éviter l'arrêt des mises à jour des logiciels et de leur soutien. Une défaillance du système pourrait entraîner des délais de traitement des bertillonnages qui peuvent avoir des impacts légaux.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la compagnie

Solutions XL-ID inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

Solutions XL-ID inc. étant une compagnie auprès de laquelle la Ville de Montréal peut s'approvisionner tant en biens qu'en services autres que professionnels, il est peu probable que celle-ci détienne une telle attestation.

La Ville pourra mettre fin à la convention, en tout ou en partie, sur un préavis de trente (30) jours ouvrables à Solutions XL-ID inc..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer un contrat de 52 442,53\$, taxes incluses à Solutions XL-ID inc. pour le renouvellement du contrat de services de support et d'entretien des logiciels et équipements du système de galerie de photos du SPVM, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les imputation budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente pour l'entretien aura un impact majeur sur le support technique et l'arrêt des mises à jour et du soutien de l'application qui permet l'identification des criminels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : Octobre 2014 ;
- Période d'entretien : Janvier à décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des technologies de l'information , Direction (Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CHARRON
Chef de section, Développement des technologies

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-29

Christian BOISVERT
C/d ressources informationnelles spvm

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2014-10-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2014-11-03



Dossier # : 1144512007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux pour une période de 8 mois à compter du 1er décembre 2014 - Dépense totale de 755 958,74 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc.", le contrat pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux pour une période de 8 mois à compter du 1er décembre 2014, au prix de l'entente de gré à gré, soit pour la somme maximale de 775 958,74 \$, conformément aux documents de l'entente;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 4,73 % par l'agglomération pour un montant de 35 778,08 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-10 11:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144512007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux pour une période de 8 mois à compter du 1er décembre 2014 - Dépense totale de 755 958,74 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'entretien ménager d'une durée de huit mois pour cette activité nécessaire dans 2 immeubles de l'agglomération, 21 d'arrondissements et 2 des services centraux.

Les bâtiments étaient regroupés en un lot. Ce contrat fait suite au report "Sine die" du sommaire décisionnel numéro 1144512001 de l'appel d'offres public #14-13402.

La période couverte par le présent contrat permettra le maintien en fonction des immeubles jusqu'à ce que la situation soit régularisée par un nouvel appel d'offres public.

L'octroi d'un tel contrat est permis par la *Loi sur les cités et ville* , RLRQ, c. C-19 (article 573.3, paragraphe 2.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1345 - 28 août 2013 - Accorder un contrat à "Service d'entretien Alphanet inc.", pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires).

CG09 0336 - 27 août 2013 - Accorder des contrats aux montants de 3 968 510,12 \$ à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." (Contrat #12857); 600 164,51 \$ à la firme "Service d'entretien Carlos inc." (Contrat #12858); 8 527 314,93 \$ à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc." (Contrat #12701) pour l'entretien sanitaire d'édifices municipaux et du SPVM - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 13 095 989,55 \$ - Mandat : 15753-2-001 - Contrats d'une durée de 5 ans débutant au 1^{er} septembre 2009.

CE07 1188 - 8 août 2007 - Accorder un contrat à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." - Entretien sanitaire dans sept bâtiments municipaux - 8 soumissions reçues -

Autoriser une dépense de 327 172,36\$ - Mandat : 15033-2-001 - Contrat : #12141 -
Durée : 17 mois.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

DESCRIPTION

Ces contrats consisteront à faire l'entretien ménager des bâtiments décrits aux documents d'entente, soit pour 2 immeubles de l'agglomération, 21 d'arrondissements et 2 des services centraux.

La durée de ce contrat est de 8 mois, soit pour la période commençant le 1^{er} décembre 2014 et se terminant le 31 juillet 2015. Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien ménager a été confié au Service de la gestion et de la planification immobilière. Le SGPI n'ayant pas la main-d'oeuvre pour réaliser ce type de travail, celui-ci est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Section des travaux d'entretien à contrat.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux pour la période allant de décembre 2014 à juillet 2015 (inclusivement). Trois organismes à but non lucratif ont été proposées par Le Service de l'approvisionnement soit :

- Centre de transition le sextant Inc.;
- Les services adaptés Transit;
- Services d'entretien Pro-pret.

Le coût de l'entente a été établi selon les coûts soumis par le plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres public #14-13402, dont le sommaire d'octroi a été reporté "Sine die". "Les services adaptés Transit" et "Service d'entretien Pro-pret" jugeant ne pas être en mesure d'offrir les services requis en regard de ces coûts, une entente a été conclue avec "Centre de transition Le Sextant" pour l'ensemble des bâtiments.

Le Centre de transition Le Sextant inc. : 755 958,74 \$

OBNL	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Centre de transition le Sextant inc * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	755 958,74 \$		755 958,74 \$	755 958,74 \$

Cette firme ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat de services autres que professionnels n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute du contrat octroyé calculée totalise la somme de 755 958,74 \$ et est répartie selon la ventilation suivante :

	2014	2015	Total
TOTAL	90 896,70 \$	665 062,08 \$	755 958,74 \$

Cette dépense a été priorisée dans le cadre du processus de confection budgétaire pour l'année 2015.

Le coût soumis pour 2014 est pour 1 mois, le contrat débutant le 1^{er} décembre. Le coût soumis pour 2015 est pour 7 mois, le contrat se terminant le 31 juillet.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et facturée aux unités administratives (arrondissements et services centraux) qui occupent ces bâtiments en fonction des superficies qu'elles y occupent à l'intérieur de la facturation immobilière.

Selon le fichier "Gré à gré - Répartition des dépenses agglomération-central-local" en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 4,73 % en fonction des superficies entretenues dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : "Gré à gré - Répartition des dépenses brutes".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur est tenu de mettre en place et de maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental tel que prévu au devis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat compromettraient la salubrité du bâtiment, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et du bâtiment, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel. Nous ne pouvons évaluer les coûts engendrés de ces contrats de gré à gré, les travaux n'étant pas régis par un contrat global.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : novembre 2014

- Début du contrat : 1^{er} décembre 2014
- Fin du contrat : 31 juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire Immobilier
Tél.: 514 280-3496
Télécop.: 514 872-0353

Pierre Lévesque
Chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-03

Johanne ROUILLARD
Chef de division - Soutien et exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne MACKAY FALCON
Directrice

Approuvé le : 2014-11-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2014-11-10



Dossier # : 1143466007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division Voirie - Aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Civisol inc. » pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier.- Arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 929 634,07 \$ (contrat : 809 634,07 \$ + incidences: 120 000 \$, incluant les taxes). Appel d'offres public no : DTP 54-14-13 (quinze (15) soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense de 546 722,70 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) de 58,8 % du coût total de la dépense, incluant les frais incident, pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
2. D'autoriser une dépense de 243 654,03 \$, taxes incluses, représentant la contribution de Direction des infrastructures (DI) de 26,2 % du coût total de la dépense, incluant les frais incident, pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le du programme de réfection du réseau routier local 2015.
3. D'accorder à la compagnie Civisol inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, d'une somme totale de 809 634,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de soumission préparés dans le cadre de ce contrat.
4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 58,8 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), pour un montant de 546 722,70 \$, taxes incluses, à 26,2 % par la Direction des infrastructures (DI), pour un montant de 243 654,03 \$, taxes incluses et à 15,0 % par l'arrondissement, pour un montant de 139 257,34 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-05 13:36

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1143466007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division Voirie - Aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Civisol inc. » pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier.- Arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 929 634,07 \$ (contrat : 809 634,07 \$ + incidences: 120 000 \$, incluant les taxes). Appel d'offres public no : DTP 54-14-13 (quinze (15) soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a planifié, dans le cadre de son programme de réfection routière P.R.R 2014, de réaliser des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier.

Ce tronçon a été choisi étant donné que les trottoirs et la chaussée sont dans un état de dégradation avancée et qu'ils doivent être reconstruits. Par la même occasion et dans un souci de prévenir des bris futurs, l'arrondissement va procéder au remplacement de la conduite d'eau existante de 200 mm de diamètre installée dans les années 30, de même qu'au remplacement des entrées de service en plomb.

Il est à mentionner que l'arrondissement a octroyé un mandat de services professionnels à la firme « SNC-Lavalin inc. » pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en utilisant l'entente-cadre n° 11-11565-02 octroyée par le conseil d'agglomération de Montréal et intervenue entre la Direction des infrastructures et la firme « SNC-Lavalin inc. ».

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie « Civisol inc. », plus bas soumissionnaire, pour la réalisation des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, des entrées de services d'eau, de chaussée, de trottoirs et de saillies sur la rue Clark, entre l'avenue Laurier et le boulevard Saint-Joseph.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 5 au 24 septembre 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 19 jours, en conformité avec le délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- L'addenda n° 1 émis le 11 septembre 2014 : cet addenda a consisté à la publication de la formule de soumission en format Excel dans le système SEAO;
- L'addenda n° 2 émis le 19 septembre 2014 : report de la date d'ouverture, passant du 22 au 24 septembre 2014 et apport de réponses à des différentes questions soulevées par les soumissionnaires;
- L'addenda n° 3 émis le 22 septembre 2014 : cet addenda a consisté à l'ajout des précisions quant au 'Maintien de la circulation' sur la piste cyclable présente sur la rue Clark.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1140709002, CA14 25 0194 du 5 mai 2014 - Autorisation d'une dépense de 600 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux en régie dans le cadre du Programme de réfection routière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PRR 2014).

GDD 1140709001, CA14 25 0117 du 8 avril 2014 - Autoriser une dépense d'honoraires professionnels pour un montant maximum de 66 115,29 \$, incluant les taxes à la firme « SNC Lavalin inc. » pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et de reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier, conformément à l'entente-cadre 11-11565-2 (CG11 0210).

GDD 1130311002, CA13 25 0246 du 21 juin 2013 et CA13 25 0352 du 3 septembre 2013 - Adoption de la programmation des dépenses d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016.

GDD 1100311004, CA11 25 0019 du 7 février 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 3 214 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et artères commerciales (2011-24)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction d'environ 130 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans la rue Clark, entre l'avenue Laurier et le boulevard Saint-Joseph. À ces travaux, on associe également des travaux de reconstruction de la structure de chaussée et de trottoirs.

De plus, des travaux de réaménagement géométrique (construction de saillies) sont prévus à l'intersection de la rue Clark et le boulevard Saint-Joseph afin de sécuriser le passage des piétons et des cyclistes.

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de soumission pour ces travaux est de 10 %. Des incidences sont prévues pour les travaux de marquage et de signalisation, les travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques, l'horticulture, l'achat du mobilier urbain, la chloration de la conduite d'eau, les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés, de même qu'une provision pour d'éventuels travaux réalisés par Gaz Métro.

Le processus d'appel d'offres public n° DTP 54-14-13 s'est déroulé du 5 septembre au 24 septembre 2014. Sur vingt et un (21) preneurs de cahier des charges, quinze (15) firmes ont déposé une soumission. La liste des preneurs des cahiers des charges se retrouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la firme SNC-Lavalin inc. et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Civisol inc	736 030,97 \$	73 603,10 \$	809 634,07 \$
2	Pavage d'amour inc	772 563,02 \$	77 256,30 \$	849 819,32 \$
3	Construction Bau-Val	802 021,58 \$	80 202,16 \$	882 223,73 \$
4	Les entreprises Michaudville inc.	815 700,14 \$	81 570,01 \$	897 270,15 \$
5	Le groupe Diamano	839 244,72 \$	83 924,47 \$	923 169,19 \$
6	ZS Travaux et Gérance inc.	853 670,98 \$	85 367,10 \$	939 038,08 \$
7	Les entrepreneurs Bucaro inc	960 715,58 \$	96 071,55 \$	1 056 787,14 \$
8	Ramcor Construction	985 755,41 \$	98 575,54 \$	1 084 330,95 \$
9	Les entreprises Construction Ventec inc	1 067 680,85 \$	106 768,08 \$	1 174 448,93 \$
10	Groupe Hexagone s.e.c	1 106 484,33 \$	110 648,43 \$	1 217 132,76 \$
11	Entreprises C.R.Ménard inc.	1 108 170,47 \$	110 819,20 \$	1 218 990,47 \$
12	Les excavations Gilbert Théorêt	1 172 342,59 \$	117 234,26 \$	1 289 576,85 \$
13	Les constructions et Pavage Jeskar inc	1 096 938,74 \$	109 693,88 \$	1 206 632,62 \$
14	Excavation Loïselle inc	1 259 207,16 \$	125 920,72 \$	1 385 127,88 \$
15	Roxboro Excavation inc.	1 622 426,39 \$	162 242,65 \$	1 784 669,04 \$
Estimation réalisée par la firme SNC-Lavalin inc				935 403,26 \$
Coût moyen des soumissions reçues				1 114 590,08 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme				37,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme				975 034,97 \$ 120,4%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation à l'interne				-125 769,19 \$ -13,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse				40 185,25 \$ 5,0 %

*** Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt). Toutes ces vérifications ont été effectuées par la firme SNC-Lavalin inc.**

Le montant initial de la compagnie « Civisol inc. » qui était de 809 657,89 \$, a été corrigé à

809 634,07 \$, suite à une erreur de report de prix et de calcul dans le bordereau de soumission.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret n° 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, « Civisol inc. », détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 14 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Civisol inc est le suivant : 5648-3605-01 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 19 août 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier est de 809 634,07 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 736 030,97\$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 73 603,10 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 929 634,07 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 120 000 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 58,8 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), à 15,0 % par l'arrondissement et à 26,2 % par la Direction des infrastructures (DI) dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2015.

La répartition des incidences, par catégorie, est la suivante :

- Travaux de marquage et signalisation : 16 000 \$ - Arrondissement
- Mobilier urbain : 2 500 \$ - Arrondissement
- Laboratoire (contrôle qualitatif): 30 000 \$ - Arrondissement
- Horticulture : 15 000 \$ - Arrondissement
- Travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques : 6 000 \$ - Arrondissement

- Laboratoire (surveillance environnementale) : 35 000 \$ - DGSRE
- Chloration de la conduite: 3 500 \$ - DGSRE
- Provision pour Gaz Métro : 12 000 \$ - DGSRE

En définitif, le coût total du contrat assumé par la DGSRE, la DI (SIVT) et l'arrondissement se résume comme suit :

Description des items	Coût budgétaire par item	Arrondissement	DGSRE	DI (SIVT)
-----------------------	--------------------------	----------------	-------	-----------

Travaux d'aqueduc et remplacement des services en plomb	438 887,54 \$	0\$	438 887,54\$	0\$
Chaussée	210 254,45 \$	0 \$	57 335,16 \$	152 919,29 \$
Trottoirs et saillies	160 492,08 \$	69 757,34 \$	0 \$	90 734,74 \$
Total Travaux	809 634,07 \$	69 757,34 \$	496 222,70 \$	243 654,03 \$
incidences	120 000 \$	69 500 \$	50 500 \$	0 \$
Total travaux+incidences - Pourcentage	929 634,07 \$	139 257,34 \$ 15,0 %	546 722,7 \$ 58,8 %	243 654,03 \$ 26.2 %

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Fonction Finances du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Assurer une alimentation stable et fiable pour les citoyens et commerçants de ce secteur
- Remplacer les conduites désuètes
- Enrayer les inconvénients et les frais occasionnés par les bris
- Rendre les infrastructures routières plus sécuritaires et prolonger la durée de vie de celles-ci

De plus, le présent projet inclut des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 21 janvier 2015, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lien à faire avec le 3-1-1

Des avis aux résidents seront distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts des travaux ainsi que les coordonnées des personnes à contacter au besoin. De plus, un avis sera transmis aux résidents afin de les sensibiliser à remplacer leur branchement avant la réalisation des travaux, soit entre le 1^{er} octobre 2014 et le 1^{er} avril 2015.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées :

- Début des travaux Mai 2015
- Fin des travaux juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Nathalie LANGLAIS)

Certificat du trésorier :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salima AOUF
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-15

Ruy Paulo FERREIRA
Chef de division de la voirie (aqueduc et
réfection routière)



Dossier # : 1146838001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 265 058,18 \$ (taxes incluses) , pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc - Arrondissement de Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Lafontaine Inc. (CG 14 0209), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 171 736,45 \$ à 2 436 794,63 \$ (taxes incluses)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 265 058,18 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc - Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Lafontaine Inc. (CG 14 0209) , majorant ainsi le montant total du contrat de 2 171 736,45 \$ à 2 436 794,63 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-11-12 15:18

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146838001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 265 058,18 \$ (taxes incluses) , pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc - Arrondissement de Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Lafontaine Inc. (CG 14 0209), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 171 736,45 \$ à 2 436 794,63 \$ (taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'appel d'offres public 10119, Les Excavations Lafontaine Inc. a obtenu le contrat octroyé le 1er mai 2014, visant à reconstruire la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Les travaux ont été divisés en deux tronçons (nord et sud) qui sont délimités comme suit : le tronçon nord entre le chemin Queen-Marry et la limite nord de l'intersection Côte-Saint-Luc, le tronçon sud entre la limite nord de l'intersection Côte-Saint-Luc et une section de 45 mètres au sud de cette même intersection. Les ordres de débiter les travaux pour les deux tronçons ont respectivement été émis le 7 juillet 2014 et le 20 octobre 2014.

Depuis le début des travaux dans le tronçon sud du projet, une problématique majeure a été rencontrée, à savoir : lors de la réalisation des travaux visant à traverser l'intersection Côte-Saint-Luc, débutant le 24 octobre et devant se terminer le 27 octobre 2014, une très grande butée en béton armé, de l'ordre de 30 mètres cube (4.5m x 4.5m. x 1.5m), a été rencontrée au raccordement entre la conduite à reconstruire de 900mm dans l'axe Décarie et la conduite à conserver de 750 mm dans l'axe Côte-Saint-Luc. Cette butée, qui est approximativement 5 fois plus grosse qu'une butée normale pour ces dimensions de conduites, n'est pas indiquée sur les plans tels que construits et donc pas sur les plans du présent contrat non plus.

Les contingences initiales dans le contrat ont été principalement utilisées pour la démolition des blocs de béton (butées) non montrés aux plans qui ont été installés quasiment sur tout

le changement de direction de la conduite à reconstruire ainsi que pour le remplacement de quelques puisards existants. Avec l'ajout des nouveaux travaux qu'engendre la problématique identifiée ci-dessus, et sur la base des estimations faites après analyse des différentes options techniques possibles, le solde de l'enveloppe des contingences ne sera pas suffisant pour terminer les travaux requis dans le cadre du contrat.

L'enjeu en termes d'impacts et de gestion de la circulation au sein de l'intersection Décarie/Côte-Saint-Luc, ainsi que le risque majeur encouru en cas de bris de conduite dans l'unique tracé du réseau d'eau alimentant Notre-Dame-de-Grâce, font en sorte qu'il n'est pas possible de retourner en appel d'offres avant l'échéance des travaux actuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0209 - 1er mai 2014 - Accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 171 736,45 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 10119.

CG12 0360 - 27 septembre 2012 - Accorder deux contrats de services professionnels pour la rétention de services d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc et leurs accessoires - Le premier contrat à la firme SNC-Lavalin inc, pour une somme maximale de 1 161 806,18 \$, taxes incluses (5 soumissionnaires - 3 conformes) - Le deuxième contrat à la firme CIMA+, pour une somme maximale de 1 344 859,76 \$, taxes incluses (5 soumissionnaires - 1 conforme) - Appel d'offres public 12-12146 / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Les travaux requis sur la butée en béton armé au niveau de l'intersection au chemin Côte-Saint-Luc comportent les éléments suivants : le maintien de la circulation, l'excavation et le soutènement des parois, le remblai, la démolition de la butée, la conservation d'une pièce en "T" existante, la fourniture et l'installation des tuyaux, les travaux en béton armé, et la réfection de la chaussée.

Un plan montrant la localisation des travaux susmentionnés est inclus en pièce jointe du présent dossier.

Bien que l'ajout de ces travaux imprévus occasionne un délai supplémentaire, le délai contractuel global du contrat n'est pas à risque.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du contrat initial (CG14 0209), le montant des contingences a été établi à 197 430,59 \$, taxes incluses. De ce montant, la somme des directives de changement totalise à ce jour 128 522,25 \$, taxes incluses. De ce fait, le solde de l'enveloppe est présentement de 68 908,33 \$ (taxes incluses) et l'avancement des travaux est estimé à 91 %.

Il reste encore six travaux contingents identifiés au contrat, mais pas encore autorisés et réalisés, lesquels sont mentionnés ci-dessous et dont le coût total estimatif est de 29 410,61 \$ (taxes incluses).

Ces travaux contingents sont les suivants :

- démolition de bloc-joints au sein d'une chambre de vanne : 11 497,50 \$ (montant estimatif) ;
- réparation du toit de deux chambres de vanne : 2 299,50 \$ (montant estimatif) ;
- remplacement d'un puisard : 7 565,36 \$ (montant estimatif) ;
- ajustement d'un raccord au sein d'une chambre de vanne : 3 449,25 \$ (montant estimatif) ;

- perte de temps lors de l'installation de feux de signalisation temporaire : 3 449,25 \$ (montant estimatif) ;
- soutènement de puits d'insertion : 1 149,75 \$ (montant estimatif) .

L'estimation des coûts a été faite sur la base du prix unitaire identifié dans le bordereau de soumission de l'entrepreneur ou bien à partir du tableau de coût horaire de la main-d'oeuvre de la Ville de Montréal du 27 avril 2014, dans le cas où le prix unitaire des items requis pour la réalisation des travaux n'existe pas dans le bordereau de soumission.

Les travaux majeurs et imprévus sur la butée en béton armé rencontrée à l'intersection entre le chemin de la Côte-Saint-Luc et le boulevard Décarie sont estimés à 258 693,75 \$ (taxes incluses).

De plus, étant donné que les travaux ne sont pas encore complètement achevés et que cet important imprévu risque d'engendrer des travaux en période hivernale, une provision additionnelle de 10 % du coût des travaux est requise, ce qui représente un montant de 45 862,16 \$, taxes incluses.

Le tableau suivant récapitule le calcul du besoin d'ajout budgétaire (taxes incluses) requis pour terminer les travaux et afin que la conduite reconstruite soit opérationnelle.

Travaux contingents réellement connus (a)	128 522,25 \$
Travaux contingents identifiés mais pas encore réalisés (b)	29 410,61 \$
Travaux majeurs à l'intersection Décarie/Côte-Saint-Luc faisant l'objet principal du présent dossier (c)	258 693,75 \$
Provisions pour des travaux contingents à prévoir pour terminer le contrat et pour les travaux en conditions hivernales (d)	45 862,16 \$
Total des travaux contingents (e=a+b+c+d)	462 488,77 \$
Budget initial des travaux contingents dans le contrat (e)	197 430,59 \$
Ajout budgétaire (f=d-e)	265 058,18 \$

Le montant demandé pour terminer les travaux est de 265 058,18 \$ (taxes incluses) , ce qui représente une augmentation de 13% du contrat initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 265 058,18 \$, taxes incluses pour une dépense additionnelle reliée aux travaux de réhabilitation de la conduite d'eau de 900mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc.

La dépense de 265 058,18 \$, taxes incluses, soit un coût net de 239 089,97 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 191 271,98 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec). L'emprunt net de 47 817,99 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	239
Subventions: part Ville de Montréal	191
Emprunt net	48

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le montant additionnel requis dans le cadre de cette demande n'est pas autorisé, il y aura un impact sur les travaux en cours. La partie sud ne pourra pas être complétée et la conduite ne pourra pas être remise en service.

Cette situation constituerait un risque majeur pour l'alimentation en eau potable d'environ 120 000 personnes de Notre-Dame-de-Grâce, en cas de bris de l'unique partie du réseau qui les alimente. Actuellement, la seule alternative pour alimenter cette zone est la conduite située à l'intersection Décarie/Côte-Saint-Luc, laquelle fait également partie de la présente demande d'augmentation de contrat. Un bris de conduite aurait aussi un impact en cas d'incendie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

De plus, un plan de gestion des impacts et de la circulation a été élaboré pour proposer des mesures de mitigation aux usagers de la route et aux résidents et institutions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du présent dossier : conseil d'agglomération du 27 novembre 2014

Début des travaux : décembre 2014 ou janvier 2015 (selon les conditions météorologiques)

Fin des travaux : mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

DANKASSOUA, Leilatou; GEMME, Francyne

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joelinnot Elsommin VANOMARO
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-10

Jean-François DUBUC
C/s conduites principales - projets majeurs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2014-11-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-11-12

**Dossier # : 1140115002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de l'expertise technique et assurance qualité immobilière , Section assurance qualité immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Dexero pour les services professionnels pour l'acquisition d'un système informatique GAOC pour la production de formulaires du guide d'appel d'offres des chantiers pour une somme maximale de 232 249,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13558 - 3 soumissions / Autoriser une dépense de 255 474,45 \$, taxes incluses /Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 255 474,45 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un système informatique GAOC pour la production de formulaires du guide d'appel d'offres des chantiers, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Dexero, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 232 249,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13558 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53,1 % par l'agglomération, pour un montant de 135 656.93 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 14:51

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140115002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de l'expertise technique et assurance qualité immobilière , Section assurance qualité immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Dexero pour les services professionnels pour l'acquisition d'un système informatique GAOC pour la production de formulaires du guide d'appel d'offres des chantiers pour une somme maximale de 232 249,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13558 - 3 soumissions / Autoriser une dépense de 255 474,45 \$, taxes incluses /Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (ci-après SGPI) est le responsable de la gestion des terrains et des bâtiments qui appartiennent à la Ville. Afin de remplir sa mission, le SGPI doit conclure des contrats de services professionnels et de construction par appel d'offres. Par la suite, les professionnels responsables au sein du SGPI doivent démarrer et suivre les chantiers de construction au fur et à mesure de leur avancement. Ce suivi nécessite l'utilisation de plus de 125 formulaires électroniques distincts qui composent le Guide d'appel d'offres des chantiers (ci-après GAOC). Ce guide est également utilisé par divers services centraux et arrondissements pour le suivi de leurs chantiers.

Dans le but d'optimiser ses processus d'affaires, d'améliorer la qualité du GAOC, ainsi que d'accélérer le traitement et de simplifier la mise à jour des formulaires, le SGPI veut acquérir un système informatique qui permet de remplacer le traitement manuel des formulaires, ainsi que la mise à jour de ceux-ci à la pièce. Le SGPI a donc procédé à un appel d'offres public dans le but de se doter d'outils de travail adéquats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public en services professionnels 14-13558 a été lancé le 28 juillet 2014 et la fermeture de l'appel d'offres était prévue initialement au 13 août. À la demande d'un soumissionnaire, la fermeture a été reportée au 27 août 2014 (addenda 2).

Le système proposé permettra la gestion des 125 formulaires actuels, déclinés en 21 versions personnalisées suivant les donneurs d'ouvrage (services centraux et arrondissements). Il permettra aussi de normaliser d'autres documents contractuels

actuellement utilisés par le Service, dans d'autres sections.

Le système proposé comprend les éléments suivants:

- Conception d'une interface utilisateur qui permet la saisie des formulaires à l'interne (SGPI) et à l'externe (par les fournisseurs) en collaboration.
- Codage des 125 formulaires
- Acquisition des licences
- Installation du système informatique et tests
- Formation
- Mise à jour du système informatique pour une période de deux ans
- Assistance technique pour une période de deux ans

Il y a eu 8 preneurs de cahier d'appel d'offres:

- Dexero
- Conseiller en Gestion et Informatique CGI inc.
- IBM Canada
- Intégration Santé
- Irisoft inc.
- Microsoft Canada Co.
- SC Services de Gestion KPMG
- Société Télus Communications

Parmi ces firmes, 3 propositions ont été reçues de la part de 2 soumissionnaires différents:

- Dexero (en mode Windows)
- Dexero (en mode SAAS)
- Conseiller en Gestion et Informatique CGI inc. (en mode SAAS)

De ces 3 propositions, celle de CGI n'a pas obtenu la note de passage et a donc été déclarée non conforme.

Il y a eu deux addenda pendant la période d'appel d'offres. Ces addenda n'avaient aucun impact sur l'estimation des coûts.

Numéro de l'addenda	date	contenu
1	2014-07-31	Clarification sur l'acceptabilité de méthodes d'implantation du système (mode SaaS)
2	2014-08-08	Report de deux semaines de la date de fermeture de l'appel d'offres, à la demande d'un fournisseur

L'estimation initiale pour l'ensemble du projet était de 160 000 \$ + taxes en février 2014. Cette estimation a été transmise au Service de l'approvisionnement et au STI. Par la suite, le STI a ajouté un volet de vérification externe du système et de l'intégrité des données estimé à 20 000\$ et une banque d'heures supplémentaires estimée à 10 000 \$. L'estimation finale du projet est donc de 190 000 \$ + taxes (218 452,50 \$ taxes incluses).

La proposition de Dexero en mode classique consiste à l'installation du système

informatique dans les infrastructures internes de la Ville. Celle en mode SaaS consiste à l'hébergement du système à l'externe (nuage). La proposition en mode classique est financièrement légèrement plus élevée, mais les avantages inhérents à une maîtrise interne du système (disponibilité et protection des informations) ont favorisé un meilleur pointage final à la proposition en mode classique. Le contrat est octroyé en fonction de la meilleure note finale (mode classique), selon les règles d'approvisionnement en vigueur.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Dexero (mode classique)	88	5.94	232 249.50 \$		232 249.50 \$
Dexero (mode SaaS)	85	5.87	229 950.00 \$		229 950.00 \$
CGI (non conforme)	68.67	-			
Dernière estimation réalisée			218 452.50 \$		218 452.50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					13 797.00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					6.62 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					11 497.50 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					5.26 %

La firme Dexero ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La firme Dexero n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

JUSTIFICATION

Compte tenu de la hausse du nombre de projets et de la révision des méthodes de travail dans le cadre de l'amélioration continue, il est essentiel de simplifier les processus, de normaliser les documents et de développer des outils de travail performants. Bien que les formulaires régissant la gestion des contrats de construction et les diverses étapes de chantier aient déjà fait l'objet d'une normalisation, le format est peu performant. Tous les formulaires doivent être traités comme s'ils n'ont aucun lien entre eux (plus de 2500 fichiers séparés). L'acquisition de ce système informatique permettra d'économiser beaucoup de temps de traitement et de mise à jour, d'assurer l'uniformité, la conformité et l'intégrité des formulaires, de les modifier plus rapidement et d'en ajouter de nouveaux très facilement. Chacun des 125 documents se décline en 21 versions différentes, permettant aux arrondissements et quelques services centraux d'utiliser une version personnalisée du document original afin d'intégrer leurs particularités (entête, logos, personnes responsables à contacter ...).

Ces formulaires sont essentiels à la bonne gestion des chantiers de construction. Voici quelques exemples de ces formulaires:

- Formulaires de soumission
- Lettres d'engagement
- Cautionnements
- Assurances

- Directives de changement
- Cahiers des charges
- Directives de chantiers
- Ordres de débiter
- Dénonciation
- Garanties
- Réception provisoire et définitive

Puisque ces formulaires clés constituent une partie de la relation contractuelle entre la Ville et ses fournisseurs, l'acquisition du système permettra également au SGPI d'assurer une meilleure conformité et intégrité des formulaires, diminuant le risque de dispute contractuelle et de réclamations de la part des fournisseurs. Il en résultera une diminution des frais de gestion et de réclamation pendant les chantiers.

Le SGPI sera entièrement responsable du système et de la mise à jour des formulaires et n'aura pas besoin des services du STI pour son entretien, autre que l'hébergement du serveur. Ce choix a été fait compte tenu de la spécificité du besoin et de la nécessité de minimiser le risque d'erreurs dans les formulaires.

L'acquisition du système informatique permettra également au SGPI de développer tous les formulaires qui assureront le suivi contractuel en services professionnels immobiliers. La normalisation des baux est également envisagée. Dans une optique de révision et d'optimisation des pratiques d'affaires, cette acquisition permettra au SGPI d'accroître la qualité de ses suivis contractuels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat est de 232 249,50 \$ incluant les taxes et il devrait s'échelonner sur 6 mois.

Le contrat prévoit également 10 % d'incidences, pour un montant total de 23 224,95 \$ (taxes incluses), au cas où des coûts supplémentaires en serveurs et infrastructures informatiques seraient requis par le Service des technologies de l'information.

La dépense totale maximale sera de 255 474,45 \$, incluant incidences et taxes. La dépense nette de taxes est de 230 445,18 \$.

	Montant
Coût du projet (hors taxes)	202 000,00 \$
TPS	10 100,00 \$
TVQ	20 149,50 \$
Total du projet incluant taxes	232 249,50 \$
Incidences (10% du projet)	20 200,00 \$
TPS	1 010,00 \$
TVQ	2 014,95 \$
Total incidences incluant taxes	23 224,95 \$
Total projet incluant incidences et taxes	255 474,45 \$
Ristourne:	25 029,27 \$
Dépense nette:	230 445,18 \$

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 53.1%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, tel que défini au

Règlement sur les dépenses mixtes.

Voir l'intervention du Service des finances pour les virements budgétaires requis au PTI 2014-2016 du SGPI.

Les fonds sont disponibles, puisque les projets cités dans l'intervention des Finances auront des décaissements inférieurs à ceux qui étaient autorisés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réduction du temps de traitement et normalisation des documents reliés à la gestion des contrats de services professionnels et de construction. Amélioration de la productivité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat au Conseil municipal novembre 2014
Début du mandat décembre 2014
Fin du mandat mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable :
Service des technologies de l'information , Direction (Isabelle NOURY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-23

Sébastien CORBEIL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Jean DE SERRES
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2014-11-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-11-05

**Dossier # : 1143013001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de 125 objets de l'oeuvre «192 objets tirés de l'Encyclopédie» de l'artiste Chloé Desjardins d'une valeur estimée à 3 750 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt à Chloé Desjardins, la donatrice de ces oeuvres, au montant de 3 750 \$. Autoriser Paul Langlois, chef de division, Division de l'action culturelle et des partenariats, Service de la culture, à signer l'Acte de donation et la Convention de licence pour la reproduction et l'exposition d'oeuvres d'art de la collection municipale.

Il est recommandé :

- d'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, de l'artiste Chloé Desjardins, un don de 125 objets pour le Service de la culture d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 3 750 \$;
- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts à Chloé Desjardins, au montant de 3 750 \$, conformément aux règles fiscales applicables.
- d'autoriser M. Paul Langlois, chef de division, Division de l'action culturelle et des partenariats au Service de la culture, à signer l'Acte de donation et la Convention de licence pour la reproduction et l'exposition d'oeuvres d'art de la collection municipale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-03 12:33

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143013001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de 125 objets de l'oeuvre «192 objets tirés de l'Encyclopédie» de l'artiste Chloé Desjardins d'une valeur estimée à 3 750 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt à Chloé Desjardins, la donatrice de ces oeuvres, au montant de 3 750 \$. Autoriser Paul Langlois, chef de division, Division de l'action culturelle et des partenariats, Service de la culture, à signer l'Acte de donation et la Convention de licence pour la reproduction et l'exposition d'oeuvres d'art de la collection municipale.

CONTENU

CONTEXTE

Le patrimoine artistique municipal se déploie à travers des collections d'œuvres d'art et d'art public, de monuments commémoratifs et d'œuvres intégrées à l'architecture. La Collection municipale d'œuvres d'art comprend plus de 700 œuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines. Elle est constituée de peintures, de livres d'artistes, d'objets d'art, de sculptures, de tapisseries, d'installations, de vidéos et de photos. La Collection s'enrichit annuellement depuis près de 20 ans d'œuvres acquises auprès des artistes, lauréats et finalistes des prix d'excellence en arts visuels Louis-Comtois et Pierre-Ayot et François-Houdé en métiers d'art. Depuis 2011, le *Plan d'acquisition d'œuvres d'art du réseau Accès culture* (PADORAC) assure la reconnaissance de la production artistique actuelle et témoigne des événements artistiques présentés annuellement à travers le Réseau. Les acquisitions par don permettent aussi d'enrichir la collection municipale. Alors que la Ville de Montréal est inscrite comme donataire reconnu auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), on peut donc délivrer des reçus officiels de don. Le don de l'artiste Chloé Desjardins d'une série de ses oeuvres de porcelaine comprend comme condition la remise par la Ville d'un reçu officiel de don, qui doit être autorisé par le Comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0007 - 14 janvier 2014: accepter le don de sept oeuvres d'art de l'artiste Charles Lemay d'une valeur estimée à 3 625 \$

DESCRIPTION

Le Comité d'acquisition 2013 de la Collection d'oeuvres d'art de la Ville de Montréal a retenu lors de sa séance du 13 décembre 2013 la proposition d'acquisition par donation de 125 objets tirés de l'oeuvre *192 objets tirés de l'Encyclopédie* (pièce jointe) de l'artiste Chloé Desjardins, qui ont été soumises pour donation par l'artiste, la donatrice des oeuvres. Les oeuvres de porcelaine sont emballées et données à la Ville en bon état de conservation. Les

conditions de la demande de don des œuvres d'art de l'artiste ont été complétées et la valeur des oeuvres ont été évaluées à 3 750 \$, tel que validé par le Comité d'acquisition dans son Compte rendu du jury et de l'évaluation de la juste valeur marchande de l'oeuvre (pièces jointes).

JUSTIFICATION

Le Comité d'acquisition 2013 du *Plan d'acquisition d'oeuvres d'art du réseau Accès culture* (PADORAC) a recommandé l'acquisition d'une partie de l'oeuvre, soit 67 objets représentant les Planches III, X et XIII. C'est dans ce contexte que l'artiste propose de conserver son intégrité à l'oeuvre et fait don de la série des 125 objets qui complètent la série. La Collection d'oeuvres d'art municipale peut ainsi présenter une collection cohérente et en faire la présentation publique dans son intégralité.

Des lieux de diffusion comme la nouvelle bibliothèque du Boisé ont déjà montré leur intérêt à la présenter, en lien aux deux éditions qu'elle possède, *l'Encyclopédie ou D ictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, dirigée par Diderot & d'Alembert, de 1751 à 1765. Cette oeuvre représente le résultat d'un travail de recherche réalisé lors d'une résidence de création au Banff Center en Alberta en mars 2013 et elle a été conçue expressément pour son exposition en mai 2013 dans le hall du Centre Culturel de Verdun, un diffuseur du réseau Accès culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur des oeuvres est évaluées à 3 750 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Leur mise en valeur à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Laurent répondrait ainsi à la mission de diffuser la collection d'oeuvres d'art sur le territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le don de madame Chloé Desjardins sera mentionné au bilan annuel des acquisitions de la Collection d'oeuvres d'art municipale (achat et dons) et un communiqué sera émis au cours de l'année à ce sujet. L'information sera également diffusée en ligne sur le site Culture. Les acquisitions par donation, notamment d'un artiste, enrichissent la collection municipale et encouragent les artistes montréalais à évaluer les dons d'oeuvres d'art à la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'acceptation du don des oeuvres par la Ville, un reçu pour fins d'impôts pourra être émis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Résolution CM12 0219, et Encadrements administratifs, la Directive de Réception de dons et émission de reçus officiels, entrée en vigueur le 17 juin 2013

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Services partagés financiers (Line DUFRESNE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude BRAULT
Muséologue

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2014-10-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514 872-2884

Approuvé le : 2014-10-31

CE : 20.008
2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134386003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel 7096488 Canada inc. consent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur un emplacement situé à l'est de la 94 ^e Avenue et au sud du boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H12-005-5675-05

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte par lequel 7096488 Canada inc. consent à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques, aux fins d'installation d'une conduite d'aqueduc sur une partie du lot 4 881 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 54,6 m², situé à l'est de la 94^e Avenue et au sud du boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et ce, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 13:00

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1134386003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel 7096488 Canada inc. consent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur un emplacement situé à l'est de la 94e Avenue et au sud du boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H12-005-5675-05

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de négocier une servitude d'utilités publiques avec « Les Constructions Fédérales inc. », propriétaire et promoteur du projet « Faubourg Pointe-aux-Prairies » (« le Promoteur »). Bien que certaines démarches aient été entreprises par la Ville de Montréal, c'est en avril 2013, que celle-ci a obtenu l'accord du propriétaire et promoteur, Les Constructions Fédérales inc. pour la création d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques relative à l'installation d'une conduite d'aqueduc sur une partie du lot 4 881 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble ») précédemment nommé, avant l'opération cadastrale, par le lot 3 397 683 du cadastre du Québec, tel que montré, à titre indicatif, sur les plans B et C ci-joints en annexe.

L'emprise de cette servitude d'une superficie totale de 54,6 m² est décrite à l'item 4 de la description technique préparée par M. Jean Lamarche, arpenteur-géomètre, le 16 avril 2010, sous le numéro 22061 de ses minutes, laquelle est annexée au présent sommaire. Il est à noter que depuis la préparation du plan d'arpentage précité, le lot 3 397 683 a été remplacé par le lot 4 881 913 et qu'il y a lieu d'adapter la description en conséquence. Voir l'extrait du plan cadastral ci-joint.

De plus, le lot 4 881 913 a été vendu à 7096488 Canada inc. aux termes d'un acte de vente par Les Constructions Fédérales inc., dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 20 255 071.

Une première partie de cette emprise de conduite d'aqueduc a fait l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (n°1134386004).

Ce sommaire a pour but d'approuver un projet d'acte de servitude en faveur de la Ville de Montréal sur le lot susmentionné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La présente a pour but d'acquiescer une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 4 881 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (le « Fonds servant ») pour la pose, le maintien, l'entretien, la réparation et la reconstruction d'une conduite souterraine d'aqueduc et tout autre appareil et accessoires nécessaires et utiles à son bon fonctionnement.

Plus particulièrement, la servitude a pour but de régulariser les titres de propriétés relativement à l'installation d'une conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre sur l'Immeuble, tel que montré à titre indicatif sur les plans B et C. Il est entendu qu'aucune bâtisse de quelque nature que ce soit ne pourra être construite, érigée ou installée sur le Fonds servant. Cependant, cette servitude n'affecte pas de manière significative le lot 4 881 913.

Cette servitude d'une superficie totale de 54,6 m² est requise afin d'assurer à la Ville de Montréal l'accès à ses installations publiques situées sur l'Immeuble.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de servitude pour les motifs suivants :

- La servitude d'utilités publiques permet de régulariser la présence d'une conduite souterraine d'aqueduc sur l'Immeuble et par le fait même, les titres de propriété.
- La servitude d'utilités publiques est requise afin d'entretenir, réparer ou remplacer la conduite d'aqueduc présente, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente servitude est accordée, sans considération monétaire, pour la Ville. La valeur marchande de cette servitude d'utilités publiques a été estimée par la Section évaluation immobilière comme étant une valeur marchande négligeable, voire nulle, car la servitude se situe dans la marge latérale qui est de 1,5 mètre. Ainsi, le potentiel de développement du lot 4 881 913 n'est aucunement affecté par la présence de cette dernière. Par ailleurs, la Ville assumera tous les coûts liés à l'acte notarié et sa publication.

La valeur marchande est fournie seulement dans l'unique but de déterminer le niveau décisionnel compétent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette conduite d'aqueduc est essentielle pour desservir le développement résidentiel nommé « Faubourg Pointe-aux-Prairies ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la Ville de Montréal refuse d'approuver le projet d'acte de servitude, il lui sera impossible d'accéder à ses installations d'utilités publiques situées sur l'Immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2013-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-11-04

Approuvé le : 2014-11-05



Dossier # : 1140706006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 18 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 18 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2015;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-07 18:13

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140706006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 18 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais liés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) contribue activement, depuis l'automne 2008, à la mobilisation des ressources offrant des services à la population autochtone de Montréal, développant ainsi un solide partenariat avec les représentants des Affaires autochtones et du développement du Nord Canada ainsi que du Secrétariat aux affaires autochtones Québec. Les efforts de concertation, de collaboration et de développement de tous les acteurs ont permis de créer le Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal « Réseau ». Ce dernier regroupe plus de 500 membres : des partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux, des Premières Nations et Inuits, des organisations autochtones et non autochtones, des groupes communautaires, des représentants du secteur privé et des citoyens autochtones.

Aujourd'hui, il est composé de six comités de travail portant sur les enjeux jugés prioritaires pour Montréal, soit :

- la santé;
- les services sociaux;
- l'éducation, la formation et l'employabilité;
- l'art, la culture et le patrimoine;
- les communications;
- la jeunesse.

Le Réseau a décidé de se doter d'un comité directeur composé d'un représentant de chaque comité de travail, d'un aîné et de partenaires gouvernementaux (dont le Bureau de l'interlocuteur fédéral - des Affaires autochtones et du développement du Nord Canada, la

Ville de Montréal, le Secrétariat aux affaires autochtones Québec, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la société Makivik). Le Réseau vise à améliorer non seulement la qualité de vie des autochtones de Montréal, mais aussi celle des services offerts à la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1774 du 4 décembre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour l'année 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet

CE12 1631 du 3 octobre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour l'année financière se terminant le 19 janvier 2013

CE11 1039 du 6 juillet 2011

Accorder un soutien financier de 18 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011

DESCRIPTION

Le Réseau veut répondre aux impératifs d'une clientèle autochtone importante et grandissante à Montréal. À titre indicatif, les données des recensements de 2001 et 2006 montrent un accroissement de cette population de 44,2 % à Montréal, comparativement à 36,6 % au Québec et 20,1 % pour le Canada. Avec près de 18 000 personnes ayant déclaré une identité autochtone en 2006, la région métropolitaine de Montréal est la 8e des régions métropolitaines canadiennes où l'on retrouve le plus grand nombre d'autochtones. Pour ce faire, le Réseau doit s'assurer d'améliorer ses communications internes et externes, tout en coordonnant plus efficacement l'ensemble des efforts de la communauté. De toute évidence, l'apport d'une ressource humaine est essentiel à sa réussite et c'est pourquoi un poste pour la coordination à temps plein a été créé. Plusieurs partenaires ont accepté de partager les frais de coordination, dont le Bureau de l'interlocuteur fédéral - des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, le Secrétariat aux affaires autochtones Québec et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Le budget de coordination pour 2014 - 2015 s'élève à 172 203 \$ et le soutien financier de 18 000 \$ offert par la Ville vient compléter le montage financier.

Le SDSS de la Ville de Montréal recommande, sur la base du rapport annuel du Réseau (en pièce jointe), de reconduire le soutien financier de 18 000 \$.

JUSTIFICATION

La communauté autochtone de Montréal a besoin d'une structure afin de favoriser l'amélioration des services offerts à ses membres de la région métropolitaine, d'établir un meilleur système de soutien et d'encourager le réseautage. Elle s'est donc mobilisée pour créer le Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal. Ce dernier ne peut pas toutefois atteindre ses objectifs sans le soutien d'une ressource humaine à temps plein.

Le Réseau est coordonnateur et/ou initiateur pour, entre autres :

- Créer un lien communautaire culturel et artistique
- Créer un centre de santé holistique
- Développer le Square Cabot pour qu'il devienne un carrefour d'orientation pour des

ressources autochtones

- Développer des outils de référence et des activités de réseautage communs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier de 18 000 \$ de la Ville de Montréal représente environ 10% du budget total et permet de couvrir une partie du salaire de la coordonnatrice. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé au même organisme par la Ville les dernières années, en regard du financement des mêmes activités de coordination du Réseau.

Soutien financier pour les frais de coordination du Réseau					
Organisme	Soutien accordé 2011	Soutien accordé 2012	Soutien accordé 2013	Soutien recommandé 2014	% du budget du projet
Commission de développement des ressources humaines de Premières nations du Québec (CDRHPNQ)	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	10,45 %

Les crédits pour accorder ce soutien financier ont été réservés par la demande d'achat 346944.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'Action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La coordonnatrice du Réseau est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de travail de celui-ci pour 2014 - 2015. À titre de personne ressource, elle supervise la réalisation des plans de travail et effectue les tâches quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des activités. De plus, elle est responsable de la gestion du bureau et s'assure d'une saine gestion de l'ensemble des ententes de financement. Elle doit également, au nom du Réseau, communiquer, maintenir des relations étroites et développer de nouveaux partenariats avec les représentants des gouvernements fédéraux, provinciaux, municipaux, des Premières Nations et Inuits ainsi qu'avec les organisations autochtones et non autochtones, les groupes communautaires, le secteur privé et les autochtones de la région du Grand Montréal. Le poste de coordonnateur du Réseau a été créé en mars 2010. Il s'agit d'un poste à temps plein pour lequel la recherche de financement est requise chaque année.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dès que tous les partenaires auront confirmé leur soutien technique ou financier, le Réseau assurera leur visibilité dans toutes les formes de communication, écrite, orale ou virtuelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2014 : Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-11-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2014-11-07

CE : 20.011
2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146794002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels au Centre de recherche de l'hôpital Douglas pour effectuer un dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal, pour une somme maximale de 270 528,13 \$, taxes incluses - Appel d'offre sur invitation 14-13872 - un soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, le Centre de recherche de l'hôpital Douglas, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer le dénombrement des personnes itinérantes à Montréal, pour une somme maximale de 270 528,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13872 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-13 14:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146794002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels au Centre de recherche de l'hôpital Douglas pour effectuer un dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal, pour une somme maximale de 270 528,13 \$, taxes incluses - Appel d'offre sur invitation 14-13872 - un soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La question de l'itinérance est une préoccupation importante de Montréal. Le dernier portrait de l'itinérance au Québec remonte cependant à la fin des années 90 (S. Chevalier et L. Fournier. 1998), alors qu'on y dénombrait à Montréal 28 214 personnes itinérantes, dont 12 666 étaient sans domicile fixe au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Une recension des écrits effectuée en 2006 par le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI) de l'Université du Québec à Montréal fait ressortir que la population itinérante s'accroît et tend à se diversifier. Pourtant, le manque de données à jour et fiables spécifiques à Montréal nuit à l'identification précise des besoins et à la planification des interventions, tout en constituant un handicap pour la Ville lorsque vient le temps d'obtenir une juste part des enveloppes budgétaires gouvernementales.

Ainsi, la mise à jour du portrait de l'itinérance par la réalisation d'un dénombrement à Montréal figure en tête des actions prioritaires par le nouveau Plan d'action en itinérance 2014-2017 de la Ville de Montréal intitulé « Parce que la rue est une impasse » et annoncé par le Maire de Montréal.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 19 septembre 2014 auprès de 15 organisations communautaires et scientifiques du secteur de l'itinérance. L'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 octobre 2014, laissant ainsi un délai de 34 jours aux soumissionnaires pour préparer leur soumission. Un premier addenda a été publié le 29 septembre 2014, apportant des précisions relativement à la valeur du contrat et à la

ventilation des dépenses. Un deuxième addenda a été publié le 9 octobre 2014 pour accorder un délai supplémentaire de sept jours afin de permettre aux soumissionnaires de prendre connaissance d'un document stratégique rendu disponible par le ministère de la Santé et des Services sociaux le 7 octobre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglo dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

DESCRIPTION

La Ville souhaite effectuer un dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal. L'approche développée doit s'inspirer des meilleures pratiques en Amérique du Nord, tout en respectant le contexte spécifique de Montréal.

La démarche de dénombrement proposée vise à :

- détecter les situations d'instabilité résidentielle à Montréal;
- tenir compte de la sévérité de la situation, du type d'itinérance et du profil des personnes;
- permettre de rejoindre les personnes itinérantes qui ne fréquentent pas les ressources.

Le projet porte sur la réalisation d'un premier dénombrement, au cours de l'hiver 2014-2015. Un dénombrement d'été sera réalisé si, à la lumière de l'expérience et des résultats du premier dénombrement ainsi que des recommandations des chercheurs et du comité de pilotage, ce dernier représente une valeur ajoutée réelle pour la Ville de Montréal, sa collectivité et sur le plan des connaissances. Le cas échéant, il est prévu procéder par un projet d'entente gré à gré avec le Centre de recherche de l'hôpital Douglas portant uniquement sur le dénombrement d'été, laquelle sera conclu en 2015.

Les résultats finaux du dénombrement d'hiver ou d'hiver et d'été, le cas échéant, des personnes itinérantes à Montréal devrait être disponibles pour diffusion au plus tard à l'automne 2015.

JUSTIFICATION

Les documents d'appel d'offres et les addenda n° 1 et n° 2, dont il a été fait mention précédemment, peuvent être consultés en pièces jointes. Dans le cadre d'un système de sélection comportant deux documents — la proposition technique et la proposition financière —, un comité d'évaluation composé de quatre personnes a utilisé la grille standard d'évaluation pour l'octroi de contrats de services professionnels, avec concept proposé par le soumissionnaire.

Des 15 firmes invitées, une seule firme a déposé une offre de services. Le Centre de recherche de l'hôpital Douglas a présenté une offre de services en consortium avec Convercité, YMCA et cinq partenaires communautaires du milieu, figurant dans la liste des firmes invitées.

L'offre de services évaluée, celle du Centre de Recherche de l'Hôpital Douglas ayant obtenu la note de passage intérimaire de 70 %, en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres, est retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Cette offre est la seule conforme et le montant total de la soumission est de 397 242,07 \$ (pour deux dénombrements). Ceci est supérieur au montant de 250 000 \$ envisagé au départ par la Ville pour ce projet et estimé sur la base de l'expérience de plusieurs villes canadiennes, dont Vancouver, Calgary et Toronto, mais concernant la réalisation d'un seul dénombrement alors que l'appel de propositions demande deux dénombrements. En vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une rencontre a pu avoir lieu entre le soumissionnaire, les représentants du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et du Service de l'approvisionnement afin de négocier le prix soumis. À la suite de cette rencontre, les représentants du SDSS ont retiré, pour cette première étape, le dénombrement d'été compte tenu du prix demandé pour ce volet et des besoins de connaissances à préciser. Il est à noter que les documents de l'appel d'offres 14-13872 prévoyaient le droit de retrait du mandat d'un des volets ou éléments prévus.

Le Service de l'approvisionnement a demandé à la firme une révision à la baisse du montant total de sa soumission. Ainsi, le Centre de Recherche de l'Hôpital Douglas a soumis à la Ville un bordereau de soumission révisé au montant total de 270 528,13 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est répartie sur deux années financières, 2014 et 2015. Le montant requis est pris dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, au budget régulier du SDSS pour les années 2014 et 2015.

Organisme	Montant recommandé pour le contrat		% du projet
Centre de recherche de l'Hôpital Douglas	270 528,13 \$		100
	2014	2015	
	75 000,00 \$	195 528,13 \$	

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 348190.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dénombrement des personnes en situation d'itinérance vise une meilleure planification des interventions destinées à une population fortement vulnérable et marginalisée, ce qui s'inscrit dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment dans l'action 36 où la Ville s'engage à lutter contre l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet de mettre à jour les données sur la situation actuelle de l'itinérance à Montréal et de produire de nouvelles connaissances, en particulier sur le profil des personnes touchées par cette problématique. Il permet aussi de renforcer les capacités de la Ville et de ses partenaires à bien orienter leurs choix en matière de services à ce chapitre, de même que la portée des échanges avec les gouvernements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une conférence de presse est prévue au mois de novembre prochain afin d'annoncer les mesures d'urgence qui seront mises en place par la Ville pour les personnes itinérantes cet hiver. Le nom de la firme retenue pour le dénombrement pourrait être divulgué par le maire de Montréal à ce moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2014 présentation au comité exécutif
Novembre 2014 présentation au conseil municipal
Novembre 2014 présentation au conseil d'agglomération pour approbation

Début du mandat	Décembre 2014
Dénombrements	Hiver : Au plus tard le 31 mars 2015 Été (facultatif, faisant l'objet d'un éventuel contrat) : Au plus tard le 31 août 2015
Dépôt du rapport préliminaire	3 mois après le premier décompte
Dépôt du rapport final	3 mois après la dernière intervention

Le projet fera l'objet d'un suivi étroit de la part du SDSS par l'entremise d'un comité de pilotage mis en place par la Ville et intégré à la structure de gouvernance du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-11-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME

Directrice

Tél :

514 872-6133

Approuvé le :

2014-11-13

CE : 20.013
2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.001
2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.002

2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146807001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 4 433 250,00 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15%), pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique, secteur du Quartier des athlètes, à la firme « Construction Socam », aux prix et conditions de sa soumission datée du 22 octobre 2014, conformément à l'appel d'offres public #20140935 et disponible au budget PTI 2015-2017 de la Ville de Montréal, accordé à la Société du parc Jean-Drapeau.

Le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau, à la suite de l'approbation de son conseil d'administration, recommande au comité exécutif :

- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 4 433 250,00 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15 %), pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique, secteur du Quartier des athlètes, à la firme "Construction Socam", aux prix et conditions de sa soumission datée du 22 octobre 2014;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-12 12:06

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146807001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 4 433 250,00 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15%), pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique, secteur du Quartier des athlètes, à la firme « Construction Socam », aux prix et conditions de sa soumission datée du 22 octobre 2014, conformément à l'appel d'offres public #20140935 et disponible au budget PTI 2015-2017 de la Ville de Montréal, accordé à la Société du parc Jean-Drapeau.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de maintenir la valeur de ses actifs immobiliers et de développer les activités se déroulant sur son territoire, la Société désire procéder à la remise aux normes des bâtiments supportant les activités du Bassin olympique situé sur l'île Notre-Dame du parc Jean-Drapeau.

Les installations sportives entourant le Bassin olympique datent des jeux olympiques de 1976 et ont marqué l'histoire sportive de Montréal. Elles servaient à l'origine à abriter les locaux nécessaires à la tenue des épreuves au Bassin olympique. Depuis cette époque, le Quartier des athlètes a changé de vocation à plusieurs reprises et l'ensemble des aménagements entourant le Bassin a maintenant besoin d'être remis en état. Ce projet vise donc à permettre à la Société de se doter d'installations sportives de qualité, aux normes actuelles, qui permettront de rehausser le rayonnement du Bassin olympique du parc Jean-Drapeau et de soutenir son axe de développement autour de l'activité sportive. Il permettra de favoriser le développement des athlètes, de maintenir un actif unique au Canada et d'accueillir des événements d'envergure internationale.

Rappelons que la rénovation de ce pôle d'activité avait été amorcée en 2007 avec la réfection des berges du Bassin olympique, et ce, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives offert par le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport. Les travaux de réaménagement afférents au présent contrat s'inscrivent donc dans la continuité de cette revitalisation.

Le présent contrat comprend le réaménagement du Quartier des athlètes ainsi que la réalisation de travaux d'enveloppe du bâtiment, d'aménagement intérieur, travaux de structure, d'électricité et de mécanique. Le Quartier des athlètes est ouvert toute l'année et compte plus de 700 membres (28 000 entrées comptabilisées à ce jour pour l'année 2014).

De plus, le bâtiment est accessible au public lors des nombreuses compétitions qui ont lieu au Bassin olympique tel que le triathlon, la nage en eau libre FINA 2014, les championnats de canoë, de kayak, d'aviron et de bateau-dragon. Les travaux permettront à la Société de générer des revenus supplémentaires en louant des espaces d'entraînement et de bureaux aux fédérations, en augmentant l'achalandage et en offrant des équipements et des installations de qualité pour ainsi améliorer la performance des athlètes.

L'appel d'offres public pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique, secteur du Quartier des athlètes, a été publié du 26 septembre au 22 octobre 2014 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. Il est également paru dans le journal La Presse. La durée de publication était de 23 jours. Les soumissionnaires ont pris rendez-vous avec le service d'approvisionnement de la SPJD afin d'effectuer une visite des lieux, laquelle était obligatoire. La période de validité de la soumission était de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 20 janvier 2015.

Quatre (4) addendas ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres.

- Addenda no 1 émis le 9 octobre 2014 : Réponses aux diverses questions transmises par les soumissionnaires;
- Addenda no 2 émis le 15 octobre 2014 : Report de la date de dépôt des soumissions au 22 octobre 2014, report de la date limite pour la période de questions au 16 octobre 2014 et réponses aux diverses questions transmises par les soumissionnaires;
- Addenda no 3 émis le 16 octobre 2014 : Diffusion du devis de structure manquant sur SEAO, lequel faisait partie intégrante de l'appel d'offres;
- Addenda no 4 émis le 17 octobre 2014 : Réponses aux diverses questions transmises par les soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 1492 - Séance du 12 septembre 2007 : Autoriser une dépense à la Société du parc Jean-Drapeau de 1 613 000 \$ pour restaurer les berges du Bassin olympique de l'île Notre-Dame au parc Jean-Drapeau.

Plusieurs décisions ont été également prises par le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre de ce dossier :

CA 2014-53 - Séance du 30 octobre 2014 - Octroi de contrat à la firme « Construction Socam », pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique, secteur du Quartier des athlètes;

CA 2013-51 - Séance du 31 octobre 2013 - Octroi de contrat à la firme « Dorbec Construction Inc. », pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique, secteur des hangars;

CA 2013-22 - Séance du 28 mars 2013 - Octroi de contrat à la firme « Poirier Fontaine Architectes inc. », pour un mandat de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture de paysage pour le projet de mise aux normes des installations sportives du Bassin olympique situé sur l'île Notre-Dame.

DESCRIPTION

Le présent contrat permettra la réalisation de travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique pour le secteur du Quartier des athlètes.

Les travaux liés à ce contrat comprennent, mais sans s'y limiter :

- la réfection complète de tous les locaux tels que les toilettes publiques, la cafétéria et le local des traiteurs, la réception, les gymnases et salles d'entraînement, les blocs sanitaires et douches, les bureaux et tous les locaux connexes;
- la réfection de la toiture;
- le remplacement des portes et fenêtres;
- les travaux correctifs du béton;
- les travaux de mécanique, d'électricité et de structure.

JUSTIFICATION

Les travaux reliés à ce contrat sont nécessaires afin de maintenir le bâtiment en bon état et de fournir plus d'espaces d'entraînement et de bureaux en location aux associations sportives.

Les travaux de rénovation de l'enveloppe ainsi que le remplacement des systèmes mécaniques permettront de réaliser des économies d'énergie.

Un délai dans l'acceptation de ce dossier ne permettrait pas de respecter l'échéancier du projet et pourrait compromettre le début de la saison d'entraînement des fédérations au printemps 2015.

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé du 26 septembre au 22 octobre 2014. SEAO a fourni à la SPJD la liste partielle des preneurs de cahiers de charges qui ont accepté d'être identifiés (voir pièce jointe). Cette information étant facultative, le preneur peut choisir la confidentialité. Dans ce cas, il n'apparaît pas sur la liste des commandes. Sur les vingt-cinq (25) preneurs de cahiers de charges identifiés, douze (12) ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, six (6) preneurs sont connus comme sous-traitant, deux (2) preneurs œuvrent dans d'autres secteurs d'activités et cinq (5) preneurs n'ont pas motivé leur désistement.

En conclusion, douze soumissions conformes ont été déposées et analysées par le service d'approvisionnement de la SPJD. Les montants des soumissions variaient entre 3 854 999.07 \$ et 4 345 457.13 \$ (toutes taxes incluses et sans contingences). Le tableau des résultats des soumissions ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

Résultats de Soumission

Travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique - secteur Quartier des athlètes

SOUSSIONNAIRES CONFORMES		PRIX SOUMIS (avec taxes)	PRIX CORRIGÉ (avec taxes)	CONTINGENCES 15% (avec taxes)	TOTAL (avec contingences)
1	Construction Socam	3 855 000,00 \$	3 854 999,07 \$	578 249,86 \$	4 433 248,93 \$
2	St-Denis Thompson	3 987 045,56 \$		598 056,83 \$	4 585 102,39 \$
3	Construction de la Croisette	3 997 232,35 \$		599 584,85 \$	4 596 817,20 \$
4	Construction Genfor	3 997 680,75 \$		599 652,11 \$	4 597 332,86 \$
5	L'archevêque & Rivest	4 117 000,00 \$		617 550,00 \$	4 734 550,00 \$
6	Procova	4 125 303,00 \$		618 795,45 \$	4 744 098,45 \$
7	Gamarco	4 152 586,28 \$		622 887,94 \$	4 775 474,22 \$
8	Dorbec	4 200 000,00 \$	4 191 194,07 \$	628 679,11 \$	4 819 873,18 \$
9	Axe Construction	4 201 260,24 \$		630 189,04 \$	4 831 449,28 \$
10	Rainmaker Construction	4 237 522,20 \$		635 628,33 \$	4 873 150,53 \$
11	Groupe Axino	4 255 000,00 \$	4 293 804,06 \$	644 070,81 \$	4 937 874,87 \$
12	Groupe Geyser	4 285 555,16 \$	4 345 457,13 \$	651 818,57 \$	4 997 275,70 \$
Dernière estimation externe réalisée le 19 septembre 2014		3 718 001,76 \$		557 700,26 \$	4 275 702,02 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) (Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			4 125 090,39 \$		4 743 853,95 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			7%		7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			490 458,06 \$		564 026,77 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			13%		13%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)			136 997,31 \$		157 546,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (La plus basse conforme - estimation) / estimation x 100			4%		4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)			132 046,49 \$		151 853,46 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			3%		3%

Notons que le montant des soumissions a été corrigé de la façon suivante :

- Construction Socam 3 854 999,07 \$ en raison d'un arrondissement dans le calcul des taxes;
- Dorbec 4 191 194,07 \$ en raison d'une erreur de sommation des items au bordereau de soumission;
- Groupe Axino 4 293 804,06 \$ en raison d'une erreur de sommation des items au bordereau de soumission;
- Groupe Geyser 4 345 457,13 \$ en raison d'une erreur de sommation des items au bordereau de soumission.

Préalablement à l'appel d'offres, le coût des travaux avait été estimé à 3 718 001.76 \$ par la firme « Poirier Fontaine Architectes Inc. », incluant les taxes. La firme « Construction Socam » a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 3 854 999.07 \$ (toutes taxes incluses).

L'estimation des professionnels externes de la firme Poirier Fontaine Architectes Inc. est établie à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des équipements et de la main d'oeuvre du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de Poirier Fontaine Architectes Inc. est de 3,7 %.

Afin de pallier toute demande additionnelle ou imprévue, une marge de manœuvre de 15 % est prévue dans le cadre de ce contrat, correspondant aux contingences, pour un montant de 578 250,00 \$. Le montant total de l'investissement s'élève donc à 4 433 249,07 \$ (3 854 999,07 \$ + 578 250,00 \$), toutes taxes et contingences incluses.

Le présent contrat n'est pas assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1).

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites (voir la pièce jointe). De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la SPJD. Une attestation valide délivrée le 3 avril 2014 par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Construction Socam, est le suivant : 2443-5307-32

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 433 249,07 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 854 999,07\$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 578 250,00 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

Ce montant est disponible à même le budget PTI 2015-2017 accordé par la Ville à la Société du parc Jean-Drapeau afin d'effectuer les travaux en son nom.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, compte tenu qu'elle est liée aux activités du parc Jean-Drapeau qui sont de compétence d'agglomération.

Informations budgétaires (en dollars)

Budget PTI 2015 - 2017 - Agglomération 100 %

Projet investi : 43010

Sous-projets investis : 1143010002

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de rénovation de l'enveloppe ainsi que le remplacement des systèmes mécaniques permettront de réaliser des économies d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont essentiels afin d'assurer le maintien du bâtiment en bon état et afin de fournir plus d'espaces d'entraînement aux associations sportives.
Un retard dans l'attribution de ce contrat pourrait compromettre l'échéancier de réalisation et par conséquent le début de la saison d'entraînement des fédérations sportives au printemps 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du comité exécutif Novembre 2014
Fin des prestations de services Octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier a suivi le processus d'appels d'offres et d'octroi de contrats en vigueur à la Société, soit l'attribution du contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses dans les directives des documents d'appel d'offres. Le dossier respecte les encadrements suivants :

Politique de gestion contractuelle;
Normes et procédures d'approvisionnement;
Encadrement "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats".

Par ailleurs, le service des approvisionnements de la SPJD a effectué les vérifications d'usage pour les soumissionnaires, lesquelles attestent de leur conformité, notamment :

- Remise d'une attestation de conformité du Ministère du Revenu;
- Vérification de l'état des licences des entrepreneurs auprès de la Régie du Bâtiment afin de vérifier l'existence d'une licence restreinte empêchant de soumissionner au public;
- Vérification du registre des entreprises non autorisées à soumissionner, soit le RENA. Les 2 entreprises n'y figurent pas;
- Vérification du Registre des entreprises.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-05

Charles - Ext FOURNIER
Directeur Infrastructures et gestion de projets

Daniel - Ext BLIER
Directeur général



Dossier # : 1140751003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier la dotation budgétaire 2014 de l'arrondissement, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 12 846 \$ représentant les revenus réalisés pour la vente de billets pour les croisières patrimoniales.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 12 846 \$ représentant les revenus réalisés en 2014 pour la vente de billets pour les croisières patrimoniales.
2. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-11 10:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1140751003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier la dotation budgétaire 2014 de l'arrondissement, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 12 846 \$ représentant les revenus réalisés pour la vente de billets pour les croisières patrimoniales.

CONTENU

CONTEXTE

Suite au succès des croisières patrimoniales initiées par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en 2011, l'activité a été à nouveau reconduite à l'été 2014. Les sommes nécessaires à l'activité n'étant pas prévues au budget, les dépenses ont été assumées temporairement à même d'autres postes budgétaires. Aussi, il y a lieu d'équilibrer le budget des revenus et dépenses suite à la tenue des activités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1625 16 octobre 2013	Modifier la dotation budgétaire 2013 de l'arrondissement en augmentant les revenus et dépenses d'un montant de 12 363 \$, représentant les revenus réalisés pour les croisières patrimoniales.
CE12 1929 28 novembre 2012	Modifier la dotation budgétaire 2012 de l'arrondissement en augmentant les revenus et dépenses d'un montant de 8 434.45 \$ suite aux revenus réalisés pour les croisières patrimoniales.
CA12 30 11 0369 6 novembre 2012	Demander au comité exécutif de modifier la dotation budgétaire 2012 de l'arrondissement en augmentant les revenus et dépenses d'un montant de 8 434.45 \$ suite aux revenus réalisés pour les croisières patrimoniales et d'en informer le trésorier de la Ville;
CA12 30 07 0259 9 juillet 2012	Autoriser une dépense de 9 198 \$ pour la tenue de l'activité des croisières patrimoniales sur le fleuve à l'été 2012;
CA11 30 05 0139 3 mai 2011	Mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation, en 2011, du projet pilote « fleuve et rivière » afin de permettre une accessibilité au patrimoine naturel et historique de l'arrondissement; Autoriser, pour ce faire, une dépense au montant de 15 000 \$.

DESCRIPTION

La structure financière des croisières patrimoniales repose sur des recettes générées par la vente de billets, la commandite et le partenariat de l'arrondissement avec l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles. L'activité a connu une légère baisse de 0.8% en 2014 : il y a eu 394 billets vendus et six croisières ont été réalisées (comparativement à 397 billets en 2013). Une contribution financière de la Société du Port de Montréal de 6 000,00 \$ a également été reçue par l'arrondissement. Enfin, l'Atelier d'histoire a défrayé directement le coût des ressources humaines relatives à la recherche historique et à l'animation des croisières lors des sorties sur le fleuve. L'activité a donc généré une légère baisse, les revenus nets ont toutefois été légèrement supérieurs aux dépenses de 401\$.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de renflouer le budget qui a servi à effectuer l'avance pour permettre le paiement des croisières puisque ces coûts n'étaient pas prévus au budget 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation de la dotation budgétaire de 12 846\$ pour les revenus et dépenses devra être effectuée aux comptes suivants :

Imputation budget revenus

2424-0010000-303721-07201-44101-000000 Droits d'entrée 6 846 \$

394 billets x 17.40 avant les taxes

moins les frais de 9.08 \$ réseau admission

2424-0010000-303721-07201-46370-016990 Subvention 6 000 \$

Subvention Port de Montréal

Imputation budget dépenses

2424-0010000-303721-07251-54590-000000 Services techniques 12 846 \$

Le réel des revenus et dépenses sont inscrits aux postes budgétaires suivants :

Imputation des revenus réalisés

2424-0010000-303721-07201-44101-000000 Droits d'entrée 6 846 \$

2424-0010000-303721-07201-46370-016990 Subvention 6 000 \$

Imputation des dépenses réalisées

2424-0010000-303721-07251-54590-000000 Services techniques 12 445 \$

BC 956002 Croisières Navark inc.

L'activité s'est donc avérée rentable pour un revenu net après les dépenses de 401 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la résolution CA12 3003 0049 reconnaissant la culture comme quatrième pilier du développement durable et souscrivant aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette décision permettra de régulariser le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Sylvie LÉTOURNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (François MARTELLINO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LEPAGE
Chef de division - culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-23

Martin COUTU
Directeur - Direction du développement du territoire et études techniques

CE : 30.005

2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145361003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution financière de 54 282,83 \$, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec.

Il est recommandé :

1. D'accepter la contribution financière au montant de 54 282,83 \$ provenant des villes et organismes mentionnés ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires, portant sur la prévention incendie;

Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés 4 742,83 \$
 Dolbeau-Mistassini 1 500 \$
 Repentigny 2 000 \$
 Saint-Jean-sur-Richelieu 1 500 \$
 Blainville 3 000 \$
 Chibougamau 1 500 \$
 Drummondville 1 500 \$
 Gatineau 3 000 \$
 Laval 5 000 \$
 L'Île-Perrot 1 500 \$
 Longueuil 1 500 \$
 Mercier 1 500 \$
 Pincourt 1 500 \$
 Québec 10 000 \$
 Rigaud 3 000 \$
 Saint-Félicien 1 500 \$
 Sherbrooke 2 000 \$
 Terrebonne 2 000 \$
 Varennes 1 500 \$
 Joliette 1 500 \$
 Sainte-Thérèse 1 500 \$
 Deux-montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac 1 500 \$

2. D'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 54 282,83 \$.

3. D'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumés par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-04 16:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145361003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution financière de 54 282,83 \$, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal, Section de l'éducation du public, a développé des outils pédagogiques (bulletins, guides, affiches) connus sous le Feu follet et le Feu follet junior, Flash et Flash junior, destinés aux enfants des écoles du 1er Cycle du primaire (6-8 ans), des services de garde (3-5 ans) et des maternelles (4-5 ans) visant à enseigner aux enfants, la prévention incendie et à leur faire adopter les comportements sécuritaires en cas d'incendie. Ces outils pédagogiques ont été conçus en collaboration avec des pédagogues des milieux concernés et seront distribués à travers le Québec.

Le ministère de la Sécurité publique contribue à l'impression des bulletins. La conception et la production du matériel du programme le Feu follet ainsi que les activités relatives au programme proviennent de la contribution financière des services des incendies des villes suivantes : Blainville, Chibougamau, Dolbeau-Mistassini, Laval, Longueuil, Mercier, Pincourt, Québec, Rigaud, Repentigny, Saint-Félicien, Sherbrooke, Saint-Jean-sur-Richelieu, Joliette, Terrebonne, Varennes, L'Île-Perrot, Drummondville, Gatineau, Sainte-Thérèse et Deux-montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Une entente de partenariat a été conclue il y a trois ans pour une période de trois ans, entre la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal et la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés. Pour cette entente, la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés s'engage à produire et à vendre les articles promotionnels du programme le Feu follet, à promouvoir ce programme et à remettre au SIM des redevances. Cela en accord avec le protocole validé par le Service des affaires juridiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1582 - 2 octobre 2013 - d'accepter une contribution financière de 53 673,78 \$, provenant des villes et organismes mentionnés ci-après pour la réalisation d'outils

pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires concernant la prévention incendie.

CE12 1467 - 5 novembre 2012 - d'accepter une contribution financière de 53 253,39 \$, provenant des villes et organismes mentionnés ci-après pour la réalisation d'outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires concernant la prévention incendie.

CE11 1891 - 23 novembre 2011 - d'accepter une contribution financière de 55 005,98 \$, pour la création et la production d'outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires concernant la prévention incendie, lesquels seront distribués à plus de 465 000 enfants de la province de Québec, et d'autoriser les dépenses équivalentes à ce moment auprès des fournisseurs désignés.

DESCRIPTION

Les contributions financières reçues des partenaires permettront au Service de sécurité incendie de Montréal de produire les bulletins, les guides pédagogiques et les frais accessoires qui seront distribués à la grandeur du Québec.

JUSTIFICATION

Ces outils pédagogiques, bulletins et guides, présentent les dangers reliés au feu et expliquent les comportements sécuritaires de prévention incendie, et ce, dans une forme simplifiée et avec un langage adapté aux catégories d'âges ciblées des enfants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 54 282,83 \$ est répartie en 22 montants conformément aux informations financières inscrites aux interventions jointes au dossier décisionnel.

REVENUS :

Imputation : 2014

Budget additionnel

Éducation du public – Autres subventions – organismes et gouv.

1001-0014000-106024-02201-46370-016990 **54 282,83 \$**

DÉPENSES :

Provenance :

Budget additionnel : 54 282,83 \$

De plus, selon l'entente de partenariat avec la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés, un pourcentage des revenus nets en provenance de la vente des objets promotionnels de Feu Follet, nous sera remboursé. En mars de l'année suivante, ce montant d'argent sera comptabilisé dans le programme Feu Follet de l'année 2015.

Cette dépense, équivalente aux subventions reçues, est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité incendie qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c.E20.001).

Détails des contributions

Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés 4 742,83 \$

Dolbeau-Mistassini 1 500 \$

Repentigny 2 000 \$

Saint-Jean-sur-Richelieu 1 500 \$

Blainville 3 000 \$

Chibougamau 1 500 \$
Drummondville 1 500 \$
Gatineau 3 000 \$
Laval 5 000 \$
L'Île-Perrot 1 500 \$
Longueuil 1 500 \$
Mercier 1 500 \$
Pincourt 1 500 \$
Québec 10 000 \$
Rigaud 3 000 \$
Saint-Félicien 1 500 \$
Sherbrooke 2 000 \$
Terrebonne 2 000 \$
Varenes 1 500 \$
Joliette 1 500 \$
Sainte-Thérèse 1 500 \$
Deux-montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac 1 500 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si non accepté, il n'y aura pas d'édition, ce qui signifierait aucune distribution d'outils pédagogiques dans les écoles, les CPE et autres et ne respecterait pas les ententes avec le ministère de la Sécurité publique et le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception et production des outils pédagogiques (bulletins et guides) et frais accessoires. Distribution et lancement dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention des incendies (octobre). Utilisation annuelle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Hélène MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Valérie PROVOST
Secrétaire d'unité administrative

Michel DENIS
C/d - prévention des incendies

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint P.I.

Approuvé le : 2014-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2014-10-27



Dossier # : 1146627003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 250 000 \$, pour réaliser une partie des correctifs recommandés au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal, dans le dossier de contamination fongique du bâtiment.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 250 000 \$ pour réaliser les correctifs recommandés au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal, dans le dossier de contamination fongique du bâtiment, tel que décrit au sommaire décisionnel;
2. d'autoriser un virement budgétaire en 2014 de 250 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour le financement de la décontamination fongique du bâtiment situé au 1301 Sherbrooke Est, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'imputer cette dépense de 250 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après y avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-10 11:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1146627003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 250 000 \$, pour réaliser une partie des correctifs recommandés au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal, dans le dossier de contamination fongique du bâtiment.

CONTENU

CONTEXTE

Le Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, est la propriété de la Ville de Montréal depuis 1990. La Ville loue les espaces à différents locataires, dont le principal est la Direction de la santé publique de Montréal (DSP). Les autres occupants sont : la garderie de l'UQAM (CPE Évangéline), la Division de l'entretien du Parc La Fontaine, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, les œuvres du Père-Sablou qui occupent le gymnase et l'organisme Sida Bénévoles (ACCM).

Le bâtiment, construit en 1952, a une aire de bâtiment de 6 093 mètres carrés (m.c.) et une superficie totale de 18 317 m.c. L'ensemble du bâtiment s'étend sur deux étages avec un sous-sol et un troisième étage partiel. Il présente un important déficit d'entretien et d'investissement, notamment au niveau de l'enveloppe : toitures, maçonnerie, murs rideaux, et des accès extérieurs : trottoirs, escalier, rampes pour handicapés.

Le toit de l'aile F a coulé en janvier 2014 et a été réparé. Suite au dégât d'eau important que la fuite du toit a généré, le 2e étage de l'aile F a été évacué. Comme les plaintes environnementales et de problèmes de santé étaient nombreuses de la part des occupants des bureaux, la Direction de la santé publique a effectué une étude de contamination fongique des ailes E et F, ainsi qu'une étude de santé auprès des travailleurs et a décidé de ne pas réintégrer ces locaux. Le locataire de l'aile F au rez-de-chaussée est le CPE Évangéline, garderie de l'UQAM.

Suite à la demande de la DSP, la Ville a fait faire une expertise en contamination fongique sur les systèmes de ventilation et les locaux, à la grandeur du bâtiment. Les résultats de l'expertise sont sortis le 15 août 2014. La situation demande une correction rapide des problèmes afin de ne pas nuire à la santé des occupants. Les sources de problèmes sont multiples : fuites d'eau de l'enveloppe, humidité intérieure causée par des problèmes de plomberie ou chauffage, matériaux contaminés, systèmes de ventilation présentant une croissance fongique (3 des 16 systèmes du bâtiment), systèmes de ventilation (13 autres systèmes) présentant un niveau d'empoussièrement élevé et la présence de spores et d'hyphes, etc.

La Ville de Montréal a déposé à la CSST et aux occupants du bâtiment son plan d'action

révisé en date du 9 octobre 2014 et dont l'objectif est d'apporter les correctifs nécessaires dans le dossier de contamination fongique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 0846 – 4 juin 2014

Autoriser l'octroi d'un contrat à la firme Gesfor Poirier Pinchin inc. pour les services d'experts-conseils en qualité d'air, contamination fongique et inspection des systèmes de ventilation du Pavillon La Fontaine, 1301 Sherbrooke Est.

CE 14 1452 - 24 septembre 2014

Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Cardin Ramirez Julien pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal - Dépense totale de 268 173 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13721 (7 soumissionnaires conformes), contrat 14284.

DESCRIPTION

Parmi les composantes du plan d'action, de nombreuses problématiques seront réglées par un projet de réfection et maintien d'actif déjà démarré et inscrit au PTI 2015-2017. La préparation des plans vient de débuter et les travaux commenceront à l'été 2015. Cependant, certains correctifs relèvent de l'entretien et non pas du maintien d'actif, ne s'adressent pas à un projet de construction et requièrent des actions séparées et plus rapides. C'est pour réaliser la première phase de ces travaux, dont la valeur estimée est de 540 000 \$, que l'autorisation de la dépense de 250 000 \$ est requise. Le détail des travaux non capitalisables requérant un virement de crédits additionnels est le suivant pour la première phase de 250 000 \$:

Assainissement des systèmes de ventilation (partiel) :

- Décontamination et assainissement des trois systèmes de ventilation présentant de la croissance fongique	55 000 \$
- Honoraires de firmes expertes pour surveillance des travaux	13 000 \$
Décontamination et réparation d'éléments intérieurs (murs intérieurs et calorifugeages humides présentant de la croissance fongique liée à des fuites de plomberie) :	24 000 \$
- Honoraires d'une firme d'experts : préparation des devis, définition du projet et surveillance des travaux	78 000 \$
- Contrats de décontamination par firme spécialisée	80 000 \$
- Réparation plomberie, chauffage (estimation forfaitaire)	
Total des correctifs - Phase 1	250 000 \$

Ces estimations sont de classe D et peuvent présenter un écart de +/- 50 %.

JUSTIFICATION

Les travaux seront réalisés en plusieurs contrats, dont l'octroi sera effectué en fonction des règles d'attribution de la Ville pour les contrats inférieurs à 100 000 \$, avec appels d'offres sur invitation et octrois de contrat autorisés selon les délégations de pouvoir établies. La somme des dépenses respectera la limite budgétaire des crédits transférés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la planification et de la gestion immobilière ne disposant pas de crédits pour la réalisation de ce type de dépense, une source de crédits additionnels est requise pour la réalisation des correctifs dans ce dossier. Les dispositions budgétaires relatives au virement de crédits sont précisées par le Service des finances dans leur intervention. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La ville est tenue de procéder aux correctifs recommandés dans l'expertise concernant la contamination fongique de façon à assainir le bâtiment et s'y est engagée envers la CSST et les occupants du bâtiment dans son plan d'action dont la dernière version a été émise le 9 octobre 2014.

Le budget provenant des crédits additionnels est requis rapidement afin de procéder à des appels d'offres pour réaliser les correctifs prioritaires. Si cet octroi n'est pas approuvé, l'application du plan d'action soumis par la Ville ne pourra débuter et une partie de ce plan d'action ne pourra être réalisée, faute de budget spécifique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les responsables des occupants, dont le principal est la Santé publique de Montréal, ainsi que le SGPI, tiendront les occupants du bâtiment informés tout au long de l'avancement du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les premiers travaux de décontamination débuteront en novembre 2014. Un budget additionnel de 290 000 \$ sera requis en 2015 pour compléter les travaux correctifs non capitalisables dont la valeur totale est estimée à 540 000 \$.

Les travaux correctifs capitalisables seront, pour leur part, pris en charge par un contrat de construction pour lequel les plans et devis sont à l'étape planification dans le contrat 14284 par la firme Cardin Ramirez Julien inc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec réserve :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALARIE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-28

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur pour
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-11-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2014-11-10



Dossier # : 1144815003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	sectoriel - Loisirs / Sports / Espaces verts / Parcs
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire totalisant 639 000 \$ en provenance du PTI 2014 du Service de la diversité sociale et des sports vers l'arrondissement de Montréal-Nord pour le projet de remplacement du revêtement en gazon synthétique du terrain de soccer au parc Saint-Laurent à Montréal-Nord.

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 639 000 \$ en provenance du PTI 2014 du Service de la diversité sociale et des sports vers le PTI 2014 de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la réalisation du projet de remplacement du revêtement en gazon synthétique du terrain de soccer au parc Saint-Laurent, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-10 17:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144815003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	sectoriel - Loisirs / Sports / Espaces verts / Parcs
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire totalisant 639 000 \$ en provenance du PTI 2014 du Service de la diversité sociale et des sports vers l'arrondissement de Montréal-Nord pour le projet de remplacement du revêtement en gazon synthétique du terrain de soccer au parc Saint-Laurent à Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Le soccer, un des sports les plus pratiqués à Montréal, est un vecteur d'inclusion sociale. Il est le reflet de la diversité culturelle de la Ville et des arrondissements.

L'arrondissement de Montréal-Nord sera l'hôte d'entraînements d'équipes nationales de soccer féminin dans le cadre de la Coupe du monde féminine de soccer FIFA, Canada 2015, qui aura lieu du 6 juin au 5 juillet 2015. Montréal est l'une des six villes hôtes de cet événement d'envergure qui permettra à la Ville de rayonner sur le plan international, de réaffirmer son positionnement comme ville internationale de soccer et de développer davantage le soccer féminin au profit des Montréalaises et des Montréalais.

Le terrain de soccer synthétique du parc Saint-Laurent à Montréal-Nord, un des seuls terrains de la Ville présentant les dimensions requises pour l'accueil d'entraînements ou de parties de niveau international (68 x 105 mètres), sera l'hôte de ces entraînements. Toutefois, la surface synthétique de ce terrain doit être remplacée puisque son utilisation intensive a fait en sorte qu'elle ne rencontre plus les normes établies par la FIFA.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0148 - 27 mars 2014 - Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 175 000 \$ pour les années 2014 et 2015 à la Fédération de soccer du Québec, dans le cadre de l'organisation des coupes du monde féminines de la FIFA./Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier traite d'un virement budgétaire de 639 000 \$ entre le Service de la diversité sociale et des sports et l'arrondissement de Montréal-Nord afin de permettre le

changement du revêtement synthétique du terrain de soccer au parc Saint-Laurent pour qu'il réponde aux normes FIFA 2 étoiles. L'arrondissement de Montréal-Nord pourra ainsi accueillir des entraînements lors de la Coupe du monde féminine de soccer FIFA en 2015.

L'arrondissement de Montréal-Nord coordonnera et supervisera la réalisation du projet afin que le terrain soit prêt pour la fin du mois de mai 2015.

JUSTIFICATION

Le virement budgétaire permettra à l'arrondissement de Montréal-Nord de procéder rapidement aux travaux nécessaires pour le changement de la surface synthétique du terrain de soccer au parc Saint-Laurent afin qu'il réponde aux normes FIFA 2 étoiles. En 2014, le terrain de soccer du parc n'avait pas pu être utilisé pour les entraînements des équipes dans le cadre de la Coupe du monde féminine U20 de soccer de la FIFA puisqu'il n'avait pas passé le test de performance en raison de son usure.

Tous les services connexes au terrain de soccer au parc Saint-Laurent répondent aux besoins de la FIFA.

Cet événement permettra aux Montréalais et citoyens de Montréal-Nord de se rassembler dans le cadre d'un événement d'envergure et d'un sport inclusif qui est le reflet de la diversité de la population.

Les joueurs de soccer montréalais et de l'arrondissement de Montréal-Nord bénéficieront également d'un terrain avec des conditions optimales pour la pratique de ce sport. Il est à noter que le Club de Soccer de Montréal-Nord compte plus de 600 joueurs répartis dans 40 équipes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de 639 000 \$ requis pour réaliser le projet de remplacement du revêtement en gazon synthétique du terrain de soccer au parc Saint-Laurent à Montréal-Nord est disponible au PTI 2014 du Service de la diversité sociale et des sports. Le virement budgétaire s'effectuera à partir du PTI du Service de la diversité sociale et des sports vers le PTI 2014 de l'arrondissement de Montréal-Nord, et ce, conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet est en adéquation avec les principes de développement durable puisqu'il vise l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des Montréalais par l'accès à des équipements sportifs de qualité.

De plus, l'accueil de la Coupe du monde féminine de soccer FIFA en 2015 favorisera la concertation et la participation d'intervenants montréalais en provenance de tous les milieux (sportif, affaires et institutionnels) mettant ainsi la collectivité au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Outre les retombées économiques et touristiques importantes qui sont engendrées par la Coupe du monde féminine de soccer FIFA, Canada 2015, la tenue d'un tel événement à Montréal encourage la pratique sportive. Pour tous les adeptes de soccer, c'est une chance inouïe de soutenir des athlètes qui sont des modèles de persévérance et d'accomplissement dans une discipline sportive de plus en plus populaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi contrat de services professionnels : novembre 2014.

- Octroi contrat pour la réalisation des travaux : au plus tard en janvier 2015.
- Livraison et installation de la surface synthétique : fin avril - début mai 2015.
- Fin des travaux : autour du 20 mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Claudel TOUSSAINT)

Avis favorable :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs et Greffe (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-10-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2014-11-10

CE : 40.001
2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141009008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 3
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 \$ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure ».

Il est recommandé d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 \$ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-31 12:40

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141009008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 3
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 \$ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure ».

CONTENU

CONTEXTE

Nature du Projet Bonaventure

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du Projet Bonaventure - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, deux séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239) et en décembre 2012 (CE12 1994).

Historique et état d'avancement du Projet Bonaventure - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que

l'aménagement de lieux publics.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux municipaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Une liste des travaux réalisés, en cours et à venir est présentée en pièce jointe.

Soulignons que l'autorisation de lancer des appels d'offres pour la réalisation d'importants travaux débutant en 2015 a fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct portant le numéro 1141009007.

Historique et état d'avancement du Projet Bonaventure - Règlements d'emprunt

Depuis le début de la phase de réalisation du Projet Bonaventure, deux règlements d'emprunt ont été adoptés :

1. règlement RCG08-026 (20 500 000 \$). L'emprunt lié à ce règlement a servi à financer en grande partie les dépenses effectuées au cours des années 2009 à 2013. Ces dépenses ont porté principalement sur l'élaboration de plans et devis de même que la réalisation de travaux;
2. règlement RCG 11-018 (70 996 000 \$). Ce règlement a servi principalement jusqu'à date à financer les dépenses effectuées en 2014.

Mentionnons que le budget total lié à la réalisation du projet est toujours estimé à 141 700 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1994 - 5 décembre 2012 : Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0284 - 25 août 2011 : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 70 996 000 \$ afin de financer la réalisation d'une nouvelle tranche du Projet Bonaventure.

CG08 0373 - 19 juin 2008 : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 20 500 000 \$ afin de financer la première phase des travaux du projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 50 204 000 \$ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure.

De façon plus spécifique, ce règlement d'emprunt permettra notamment la réalisation de travaux visant :

- la construction du nouveau boulevard urbain et la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
- le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics (pour de plus amples détails, se référer à la section « Travaux à venir » du tableau en pièce jointe).

Soulignons que le règlement d'emprunt proposé devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

JUSTIFICATION

Afin de respecter le calendrier de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que deux contrats significatifs de réalisation de travaux soient octroyés dès le début de l'année 2015 (voir dossier décisionnel 1141009007 en préparation). Le solde d'emprunt disponible actuellement (i.e. 36 468 514 \$) étant inférieur à la valeur estimée de ces contrats, l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt est requise dès l'automne 2014. Étant donné le niveau d'avancement du projet, l'adoption d'un seul règlement couvrant l'ensemble des immobilisations à venir semble avisée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira à financer des dépenses de 50 204 000 \$ prévues au budget d'immobilisations 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Soulignons que :

- les dépenses financées par le règlement d'emprunt proposé seront assumées par l'agglomération;
- pour 2015 et 2016, le Projet Bonaventure est admissible à une subvention estimée à 9 418 000 \$ dans le cadre du protocole de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec sur la mise en œuvre des projets identifiés dans la stratégie « Montréal 2025 ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d'emprunt proposé rendra possible la réalisation de travaux visant :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuit au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira entre autres à financer des dépenses liées à des contrats dont l'octroi est prévu dès le début de 2015. En ce sens, dans l'éventualité où ce règlement ne serait pas adopté, une révision du calendrier du Projet Bonaventure serait requise. Cela est d'autant plus vrai que l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit être obtenue à la suite de l'adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération.

Mentionnons finalement qu'il est prévu que le règlement d'emprunt proposé permette de terminer la réalisation du Projet Bonaventure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération : octobre 2014.
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : décembre 2014.

Réalisation des travaux financés par le règlement d'emprunt proposé : mars 2015 à automne 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin LACROIX
Contrôleur de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-01

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2014-10-30



Dossier # : 1146767005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Attribuer le toponyme « rue William-Fleming » au lot numéro 5 061 705 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle

Il est recommandé :

De nommer « rue William-Fleming » la nouvelle voie de circulation implantée sur le lot numéro 5 061 705 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de LaSalle, comme indiqué dans le plan joint au dossier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-11-10 11:08

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146767005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Attribuer le toponyme « rue William-Fleming » au lot numéro 5 061 705 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle sollicite la collaboration de la Division du patrimoine pour nommer une nouvelle rue, qui sera implantée dans un secteur résidentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à attribuer le toponyme « rue William-Fleming » à la nouvelle voie de circulation qui sera implantée sur le lot numéro 5 061 705 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Ce nom fait référence à un personnage qui s'est établi il y a 200 ans sur le territoire correspondant aujourd'hui à l'arrondissement de LaSalle. « En 1814, l'Écossais William Fleming (1786-1860), récemment arrivé au Bas-Canada, acquiert de William Reid le terrain sur lequel s'élève le moulin actuel. Fort de ses connaissances sur les dernières innovations techniques en matière de construction et d'opération de moulins à vent acquises avant son départ d'Écosse, il construit un moulin. Immeuble patrimonial classé, le moulin à vent Fleming présente un intérêt pour sa valeur historique. Ce moulin privé est lié à l'un des plus importants procès de l'histoire du droit seigneurial au Canada. » (Source : ministère de la Culture et des Communications du Québec)

L'attribution de ce toponyme rend hommage à un illustre citoyen. La nouvelle voie de circulation projetée sera localisée dans le même secteur que le moulin. Ce monument, devenu propriété municipale, est également l'emblème de LaSalle. Ce personnage fait l'objet d'une personnification tous les week-ends d'été par les animateurs du moulin Fleming.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur de l'adoption de ce toponyme lors de la séance du 23 octobre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle vise à mettre en valeur l'histoire du lieu en faisant référence à un personnage illustre ayant vécu sur le territoire de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de cette rue a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.
Aucune opération de communication, comme convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
LaSalle , Direction des affaires publiques et du greffe (Hellen DIONNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Le : 2014-11-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Approuvé le : 2014-11-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-11-10

CE : 40.004
2014/11/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1143751003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur la maison Louis-Hippolyte-La Fontaine (1395, avenue Overdale, arrondissement de Ville-Marie)

Il est recommandé :
de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur la maison Louis-Hippolyte-La Fontaine (1395, avenue Overdale, arrondissement de Ville-Marie), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-07-15 08:55

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143751003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur la maison Louis-Hippolyte-La Fontaine (1395, avenue Overdale, arrondissement de Ville-Marie)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la perspective du développement de l'îlot Overdale et de la réhabilitation de la maison Louis-Hippolyte-La Fontaine, immeuble patrimonial cité (statut municipal) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, la Division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial de la maison auprès de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme. Un énoncé de l'intérêt patrimonial a ainsi été réalisé sur ce site, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu
CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur la maison Louis-Hippolyte-La Fontaine (1395, avenue Overdale, arrondissement de Ville-Marie).

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé de l'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu.
Cet énoncé de l'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Division du patrimoine à la suite de son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par l'arrondissement de Ville-Marie conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jennifer OUELLET
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-28

Nathalie M MARTIN
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-07-11

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-07-14



Dossier # : 1141183001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site du 2118 à 2124, boulevard Gouin Est (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville).

Il est recommandé :
de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site du 2118 à 2124, boulevard Gouin Est (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-03 11:31

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1141183001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site du 2118 à 2124, boulevard Gouin Est (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville).

CONTENU

CONTEXTE

Le site du 2118 à 2124, boulevard Gouin Est est situé à l'intérieur des limites du site du patrimoine de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet décrété en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (anciennement la Loi sur les biens culturels). Un projet de démolition de l'immeuble a été déposé à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et devra être autorisé par le conseil de la Ville conformément au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement. Comme prévu par le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal, un énoncé d'intérêt patrimonial doit être préparé conformément à l'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. Ainsi, la Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce site auprès de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.
- CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site du 2118-2124, boulevard Gouin Est (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville).

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé d'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu.

Cet énoncé d'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Division du patrimoine à la suite de son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Marie-Claude LEMELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude DAUPHINAIS
Architecte - Planification

ENDOSSÉ PAR

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Le : 2014-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-06-03



Dossier # : 1143751008

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de la maison Hosea-Ballou-Smith (1260, chemin Remembrance, parc du Mont-Royal, arrondissement de Ville-Marie)

Il est recommandé :
de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de la maison Hosea-Ballou-Smith (1260, chemin Remembrance, parc du Mont-Royal, arrondissement de Ville-Marie), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-03 11:32

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143751008

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de la maison Hosea-Ballou-Smith (1260, chemin Remembrance, parc du Mont-Royal, arrondissement de Ville-Marie)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la perspective de la réalisation de travaux de réfection de l'enveloppe de la maison Smith (ravalement de la maçonnerie, réparation ou remplacement de la toiture, réfection des gouttières / rétention des eaux de pluie, imperméabilisation des fondations, ventilation de l'attique), le Service de la gestion et de la planification immobilière a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial auprès de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme. Un énoncé de l'intérêt patrimonial a ainsi été réalisé pour le site, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu
 CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de la maison Hosea-Ballou-Smith (1260, chemin Remembrance, parc du Mont-Royal, arrondissement de Ville-Marie).

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé de l'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu. Cet énoncé de l'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Division du patrimoine à la suite de son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement de Ville-Marie conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Ronald DELCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Françoise CARON
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Le : 2014-05-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-05-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-06-03



Dossier # : 1141041012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 septembre 2014

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2014.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-10 17:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1141041012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 septembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été convenu avec les membres du comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs. Seuls les contrats suivants font l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1437 - 17 septembre 2014 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 août 2014.

CE14 1436 - 17 septembre 2014 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2014.

CE14- 1259 - 6 août 2014 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 30 juin 2014.

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **1^{er} au 30 septembre 2014** fait état de **37** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres approuvés par le comité exécutif et les fonctionnaires est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-05

Despina CHRYSAGIS
Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances



Dossier # : 1141041013

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 octobre 2014

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 octobre 2014.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-10 17:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1141041013

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 octobre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été convenu avec les membres du comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs. Seuls les contrats suivants font l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1437 - 17 septembre 2014 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 août 2014.
CE14 1436 - 17 septembre 2014 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2014.

CE14- 1259 - 6 août 2014 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 30 juin 2014.

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **1^{er} au 30 septembre 2014** fait état de **40** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres approuvés par le comité exécutif et les fonctionnaires est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Le : 2014-11-05

Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

Chef de division soutien aux instances